



TotalEnergies

Description de la demande
Projet éolien de Coupetz
ANNEXES



N° de gestion 2001B00133

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 12 février 2023

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 434 836 276 R.C.S. Béziers
Date d'immatriculation 07/03/2001
Dénomination ou raison sociale **TotalEnergies Renouvelables France**
Forme juridique Société par actions simplifiée
Capital social 8 624 664,00 Euros
Adresse du siège Zac de Mazeran 74 Rue Lieutenant de Montcabrier 34500 Béziers
Durée de la personne morale Jusqu'au 06/03/2051
Date de clôture de l'exercice social 31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Nom, prénoms STOQUART Vincent
Date et lieu de naissance Le 15/05/1974 à Saint-Josse-Ten-Noode (BELGIQUE)
Nationalité Belge
Domicile personnel Tour Cbx 1 Passerelle des Reflets 92400 Courbevoie

Directeur général

Nom, prénoms MULLER Thierry, Raymond, Nicolas
Date et lieu de naissance Le 23/06/1965 à Fumel (47)
Nationalité Française
Domicile personnel 12 Rue du Val de la Mosson 34430 Saint-Jean-de-Védas

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination ERNST & YOUNG
Forme juridique Société par actions simplifiée
Adresse 1-2 Place des Saisons 92400 Courbevoie
Immatriculation au RCS, numéro 344 366 315 RCS Nanterre

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Forme juridique Société par actions simplifiée
Adresse 63 Rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine
Immatriculation au RCS, numéro 672 006 483 Nanterre

SOCIETE RESULTANT D'UNE FUSION OU D'UNE SCISSION

- Mention n° 5057 du 29/07/2013 Fusion - L236-1 à compter du 30/06/2013 :
Personne(s) morale(s) ayant participé à l'opération :
AEROWATT, Autre forme juridique (AFJ), 341 rue des Sables de Sary
45770 Saran (RCS ORLEANS (4502) 440 354 843)

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement Zac de Mazeran 74 Rue Lieutenant de Montcabrier 34500 Béziers
Activité(s) exercée(s) La recherche, l'installation, la mise en valeur, l'entretien, la maintenance de sites destinés à produire de l'énergie électrique. La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement dans toutes opérations

Greffé du Tribunal de Commerce de Béziers

CITE JUDICIAIRE
93 AV PRESIDENT WILSON
34500 BEZIERS

N° de gestion 2001B00133

pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements. La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. recherche, ingénierie, études techniques et toutes autres activités permettant de développer des centrales de production d'électricité.

Date de commencement d'activité

31/10/2017

Origine du fonds ou de l'activité

Création

Mode d'exploitation

Exploitation directe

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AUTRES ETABLISSEMENTS DANS LE RESSORT

Adresse de l'établissement

Croisement Route Départementale 28 et Chemin d'Agde Domaine de Veyrac 34510 Florensac

Nom commercial

QUADRAN

Enseigne

QUADRAN - Energies Libres

Activité(s) exercée(s)

Production d'électricité

Date de commencement d'activité

01/07/2013

Origine du fonds ou de l'activité

Acquisition par fusion

Précédent exploitant

Dénomination

AEROWATT

Adresse

341 Rue des Sables de Sary 45770 Saran

Numéro unique d'identification

440 354 843

Mode d'exploitation

Exploitation directe

Adresse de l'établissement

Cave Coopérative 9 Route de Saint-Pons 34210 Aigues-Vives

Nom commercial

QUADRAN

Enseigne

QUADRAN - Energies Libres

Activité(s) exercée(s)

Production d'électricité

Date de commencement d'activité

01/07/2013

Origine du fonds ou de l'activité

Acquisition par fusion

Précédent exploitant

Dénomination

AEROWATT

Adresse

341 Rue des Sables de Sary 45770 Saran

Numéro unique d'identification

440 354 843

Mode d'exploitation

Exploitation directe

Adresse de l'établissement

Zac de Mazeran 74 Rue du Lieutenant Montcabrier 34500 Béziers

Activité(s) exercée(s)

Activités de bureaux

Date de commencement d'activité

01/01/2017

Origine du fonds ou de l'activité

Création

Mode d'exploitation

Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Bourg-en-Bresse

Greffé du Tribunal de Commerce de Béziers

CITE JUDICIAIRE
93 AV PRESIDENT WILSON
34500 BEZIERS

N° de gestion 2001B00133

R.C.S. Sedan
R.C.S. Rodez
R.C.S. Caen
R.C.S. Angoulême
R.C.S. Bourges
R.C.S. Dijon
R.C.S. Bergerac
R.C.S. Quimper
R.C.S. Nîmes
R.C.S. Toulouse
R.C.S. Bordeaux
R.C.S. Montpellier
R.C.S. Saint-Malo
R.C.S. Grenoble
R.C.S. Nantes
R.C.S. Orléans
R.C.S. Angers
R.C.S. Châlons-en-Champagne
R.C.S. Metz
R.C.S. Valenciennes
R.C.S. Lille Métropole
R.C.S. Lyon
R.C.S. Meaux
R.C.S. Melun
R.C.S. Avignon
R.C.S. Limoges
R.C.S. Epinal
R.C.S. Nanterre
R.C.S. Pointe-à-Pitre
R.C.S. Fort-de-France
R.C.S. Cayenne
R.C.S. Saint-Denis de la-Réunion
R.C.S. Saint-Pierre de la Réunion



Le Greffier



E. Noukier

FIN DE L'EXTRAIT

6.2 Annexe 2 : Accords des propriétaires

Commune	N° de la parcelle	Nom du propriétaire	Installations concernées
Coupetz	ZA 23	Armelle et Nicolas GENAUX	Eolienne E01
	ZK 28	Isabelle et Damien BOUDE	Eolienne E02
	ZK 15	Blandine HURPEZ	Eolienne E03
	ZK 26	Laurence MINET	Eolienne E04
	ZK 17	Jacqueline LELARGE Huguette et Michel GOBRON	
	ZK 18	Jeannine et Guy ROLLET	
	ZK 19	Jeannine et Guy ROLLET	
	ZA 21	Yvonne COLLARD	Eolienne E05
	ZL 4	Jean-Marie CAILLOT	Eolienne E06
	ZL 8	Nicolas BOBAN	Eolienne E07
	ZI 27	Yvonne COLLARD	Eolienne E08
	ZI 28	Damien BOUDE	Eolienne E09
	ZI 15	Christel GARCIN Annie BRODIER	Eolienne E10
	ZA 7	Commune de Coupetz	Poste de Livraison n°01
	ZA 7	Commune de Coupetz	Poste de Livraison n°02

ANNEXE 3 BIS

TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE

Le(s) soussigné(s) :

Nom/Prénom : **GENAUX Nicolas et Armelle**
Demeurant au : **33 Grande Rue 51240 COUPETZ**
Qualité : **Propriétaire** de nationalité **Française**

Propriétaire(s) de la (des) parcelle(s) suivante(s) :

Tableau récapitulatif des parcelles concernées :

Commune	Lieu dit	Section	Numéro de Parcelle	Superficie
COUPETZ	Bataille	ZA	N°23	7 HA
COUPETZ	Bataille	ZA	N°26	7 HA
COUPETZ	Bataille	ZA	N°27	12,4691 HA
COUPETZ	Bataille	ZL	N°1	6,3007 HA
COUPETZ	Buisson St Georges	ZL	N°2	0,4952 HA
CERNON	Perte Morte	ZO	N°5	2,8619 HA
CERNON	Grand Clage	ZL	N°6	0,7280 HA
Total :				36,8549 Hectares

Autorise(ons) la société QUADRAN ou tout tiers ou société qui lui serait substituée, notamment à :

- à déposer auprès des autorités administratives compétentes toutes demandes, déclarations préalables et autorisations nécessaires ou utiles aux études et à la réalisation du Projet (urbanisme, environnement, énergie, industrie, raccordement électrique, etc.), et, plus particulièrement, déposer toute demande de permis de construire et dossier ICPE,
- à construire et exploiter un parc éolien (en tout ou partie) sur le(s) terrain(s) dans une zone d'implantation comportant la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à créer des plateformes temporaires ou permanentes de montage et de maintenance des éoliennes en totalité ou partiellement sur la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à aménager des virages et/ou créer des chemins d'accès sur la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à mettre en place des câbles de transport d'énergie électrique enterrés dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à construire des éoliennes dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus dont les pales survoleront les mêmes parcelles,
-



- à construire des éoliennes dans la (les) parcelle(s) voisine(s) dont les pales surplomberont la (les) parcelle(s) énumérées,
- à entreprendre des gros entretiens des éoliennes dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à entreposer ou laisser le passage temporairement aux engins de chantiers dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus.

Fait à ... *compté*

Le... *25.10.2017*

Signature(s) :



ANNEXE 3 BIS

TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE

Le(s) soussigné(s) :

Nom/Prénom : **COLLARD Yvonne**

Demeurant au : **50 Avenue Charles Floquet 75007 PARIS**

Qualité : **Propriétaire** de nationalité **Française**

Propriétaire(s) de la (des) parcelle(s) suivante(s) :

Commune concernée : **COUPETZ et CERNON**
Section(s) concernée(s) : **Coupetz : ZA et Cernon : ZO**
Numéro(s) de parcelle(s) concernée(s) : **Parcelles sur la Commune de COUPETZ : ZA N°21 et CERNON : ZO N°4**
Lieu dit : **Bataille et Chatelat**

Tableau récapitulatif des parcelles concernées :

Commune	Section	Parcelle	Superficie
COUPETZ	ZA	N°21	40,4690 HA
CERNON	ZO	N°4	10,31 HA

Autorise(ons) la société QUADRAN ou tout tiers ou société qui lui serait substituée, notamment à :

- à déposer auprès des autorités administratives compétentes toutes demandes, déclarations préalables et autorisations nécessaires ou utiles aux études et à la réalisation du Projet (urbanisme, environnement, énergie, industrie, raccordement électrique, etc.), et, plus particulièrement, déposer toute demande de permis de construire et dossier ICPE,
- à construire et exploiter un parc éolien (en tout ou partie) sur le(s) terrain(s) dans une zone d'implantation comportant la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à créer des plateformes temporaires ou permanentes de montage et de maintenance des éoliennes en totalité ou partiellement sur la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à aménager des virages et/ou créer des chemins d'accès sur la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à mettre en place des câbles de transport d'énergie électrique enterrés dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à construire des éoliennes dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus dont les pales survoleront les mêmes parcelles,
- à construire des éoliennes dans la (les) parcelle(s) voisine(s) dont les pales surplomberont la (les) parcelle(s) énumérées,
- à entreprendre des gros entretiens des éoliennes dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à entreposer ou laisser le passage temporairement aux engins de chantiers dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus.

Fait à Paris

Le 28/03/2017

Signature(s) :

y. Collard

RC / K / AH / YC

ANNEXE 3 BIS

TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE

Le(s) soussigné(s) :

Nom/Prénom : **ROLLET Guy et Jeanine**
Demeurant au : **20 Grand rue 51240 COUPETZ**
Qualité : **Propriétaire** de nationalité **Française**
Propriétaire(s) de la (des) parcelle(s) suivante(s) :

Tableau récapitulatif des parcelles concernées :

Commune	Lieu dit	Section	Numéro de parcelle	Superficie
COUPETZ	Sur Frazine	ZK	ZK N°18	0,317 Hectares
COUPETZ	Sur Frazine	ZK	ZK N°19	3,29 Hectares
COUPETZ	La Naue Vincent	ZC	ZC N°2	8,764 Hectares

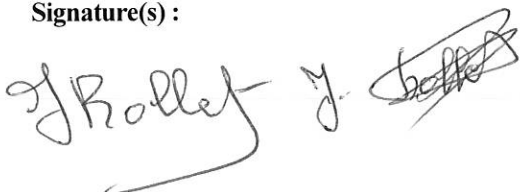
Autorise(ons) la société QUADRAN ou tout tiers ou société qui lui serait substituée, notamment à :

- à déposer auprès des autorités administratives compétentes toutes demandes, déclarations préalables et autorisations nécessaires ou utiles aux études et à la réalisation du Projet (urbanisme, environnement, énergie, industrie, raccordement électrique, etc.), et, plus particulièrement, déposer toute demande de permis de construire et dossier ICPE,
- à construire et exploiter un parc éolien (en tout ou partie) sur le(s) terrain(s) dans une zone d'implantation comportant la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à créer des plateformes temporaires ou permanentes de montage et de maintenance des éoliennes en totalité ou partiellement sur la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à aménager des virages et/ou créer des chemins d'accès sur la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à mettre en place des câbles de transport d'énergie électrique enterrés dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à construire des éoliennes dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus dont les pales survoleront les mêmes parcelles,
- à construire des éoliennes dans la (les) parcelle(s) voisine(s) dont les pales surplomberont la (les) parcelle(s) énumérées,
- à entreprendre des gros entretiens des éoliennes dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à entreposer ou laisser le passage temporairement aux engins de chantiers dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus.

Fait à ... Coupetz

Le 2-07-17

Signature(s) :



ANNEXE 3 BIS

TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE

Le(s) soussigné(s) :

Nom/Prénom : **Monsieur BOUDE Damien**

Demeurant au : **Naue Varoquier 51320 FAUX-VESIGNEUL**

Qualité : **Nu-proprétaire** de nationalité **Française**

Nom/Prénom : **Madame ADNET ep. BOUDE Isabelle**

Demeurant au : **La naue Varoquier 51320 FAUX-VESIGNEUL**

Qualité : **Usufruitier** de nationalité **Française**

Propriétaire(s) de la (des) parcelle(s) suivante(s) :

Commune concernée : **COUPETZ**

Section(s) concernée(s) : **ZK et ZI**

Numéro(s) de parcelle(s) concernée(s) : **ZK 28, ZK 29, ZK 13 et ~~ZI 29~~**

Lieu dit : **Sur Frazine et Les Toultes**

BD

113

Tableau récapitulatif de la (des) parcelle(s) concernée(s) :

Commune	Lieu dit	Section	Numéro de parcelle	Superficie
COUPETZ	Sur Frazine	ZK	28	3,509 ha
COUPETZ	Sur Frazine	ZK	29	4,465 ha
COUPETZ	Sur Frazine	ZK	13	3,96 ha
COUPETZ	Les Toultes	ZI	29	3 ha.

B

BD

Autorise(ons) la société QUADRAN ou tout tiers ou société qui lui serait substituée, notamment à :

- à déposer auprès des autorités administratives compétentes toutes demandes, déclarations préalables et autorisations nécessaires ou utiles aux études et à la réalisation du Projet (urbanisme, environnement, énergie, industrie, raccordement électrique, etc.), et, plus particulièrement, déposer toute demande de permis de construire et dossier ICPE,
- à construire et exploiter un parc éolien (en tout ou partie) sur le(s) terrain(s) dans une zone d'implantation comportant la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à créer des plateformes temporaires ou permanentes de montage et de maintenance des éoliennes en totalité ou partiellement sur la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à aménager des virages et/ou créer des chemins d'accès sur la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à mettre en place des câbles de transport d'énergie électrique enterrés dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à construire des éoliennes dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus dont les pales survoleront les mêmes parcelles,

BD

113

RC

- à construire des éoliennes dans la (les) parcelle(s) voisine(s) dont les pales surplomberont la (les) parcelle(s) énumérées,
- à entreprendre des gros entretiens des éoliennes dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à entreposer ou laisser le passage temporairement aux engins de chantiers dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus.

Fait à Faux U

Le 05/04/2017

Signature(s) :



ANNEXE 3 BIS

TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE

Le(s) soussigné(s) :

Nom/Prénom : **Monsieur BOUDE Damien**

Demeurant au : **Naue Varoquier 51320 FAUX-VESIGNEUL**

Qualité : **Nu-proprétaire** de nationalité **Française**

~~Nom/Prénom : **Madame ADNET ep. BOUDE Isabelle**~~

~~Demeurant au : **La-naue Varoquier 51320 FAUX-VESIGNEUL**~~

~~Qualité : **Usufruitier** de nationalité **Française**~~

BD

Propriétaire(s) de la (des) parcelle(s) suivante(s) :

Commune concernée : **COUPETZ**

Section(s) concernée(s) : **ZI**

Numéro(s) de parcelle(s) concernée(s) : **28, 29**

Lieu dit : **Les Toultes**

Tableau récapitulatif de la (des) parcelle(s) concernée(s) :

Commune	Lieu dit	Section	Numéro de parcelle	Superficie
COUPETZ	Les Toultes	ZI	28	16,3309 ha

COUPETZ Les Toultes ZI 29 3 ha

B9

Autorise(ons) la société QUADRAN ou tout tiers ou société qui lui serait substituée, notamment à :

- à déposer auprès des autorités administratives compétentes toutes demandes, déclarations préalables et autorisations nécessaires ou utiles aux études et à la réalisation du Projet (urbanisme, environnement, énergie, industrie, raccordement électrique, etc.), et, plus particulièrement, déposer toute demande de permis de construire et dossier ICPE,
- à construire et exploiter un parc éolien (en tout ou partie) sur le(s) terrain(s) dans une zone d'implantation comportant la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à créer des plateformes temporaires ou permanentes de montage et de maintenance des éoliennes en totalité ou partiellement sur la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à aménager des virages et/ou créer des chemins d'accès sur la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à mettre en place des câbles de transport d'énergie électrique enterrés dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à construire des éoliennes dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus dont les pales survoleront les mêmes parcelles,
- à construire des éoliennes dans la (les) parcelle(s) voisine(s) dont les pales surplomberont la (les) parcelle(s) énumérées,
- à entreprendre des gros entretiens des éoliennes dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à entreposer ou laisser le passage temporairement aux engins de chantiers dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus.

Fait à *Faux*

Le *25/09/2018*

Signature(s) :

Ac

ANNEXE 3 BIS

TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE

Le(s) soussigné(s) :

Nom/Prénom : **Madame COLLARD Yvonne**

Demeurant au : **50 Avenue Charles Floquet 75007 PARIS**

Qualité : **Propriétaire** de nationalité **Française**

Propriétaire(s) de la (des) parcelle(s) suivante(s) :

Commune concernée : **COUPETZ**

Section(s) et numéro(s) de parcelle(s) concernée(s) : **ZL 14 et ZI 27**

Lieu dit : **Les Toultes**

Tableau récapitulatif de la (des) parcelle(s) concernée(s) :

Commune	Lieu dit	Section et numéro de parcelle	Superficie
COUPETZ	Les Toultes	ZL 14	3ha 32a 90ca
COUPETZ	Les Toultes	ZI 27	13ha 30a 96ca

Autorise(ons) la société QUADRAN ou tout tiers ou société qui lui serait substituée, notamment à :

- à déposer auprès des autorités administratives compétentes toutes demandes, déclarations préalables et autorisations nécessaires ou utiles aux études et à la réalisation du Projet (urbanisme, environnement, énergie, industrie, raccordement électrique, etc.), et, plus particulièrement, déposer toute demande de permis de construire et dossier ICPE,
- à construire et exploiter un parc éolien (en tout ou partie) sur le(s) terrain(s) dans une zone d'implantation comportant la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à créer des plateformes temporaires ou permanentes de montage et de maintenance des éoliennes en totalité ou partiellement sur la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à aménager des virages et/ou créer des chemins d'accès sur la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à mettre en place des câbles de transport d'énergie électrique enterrés dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à construire des éoliennes dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus dont les pales survoleront les mêmes parcelles,
- à construire des éoliennes dans la (les) parcelle(s) voisine(s) dont les pales surplomberont la (les) parcelle(s) énumérées,
- à entreprendre des gros entretiens des éoliennes dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à entreposer ou laisser le passage temporairement aux engins de chantiers dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus.

Fait à Paris

Le 13/06/2018

Signature(s) :

Y. Collard

ANNEXE 3 BIS

TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE

Le(s) soussigné(s) :

Nom/Prénom : **Madame HURPEZ Blandine**

Demeurant au : **13bis route nationale 51510 THIBIE**

Qualité : **Propriétaire Exploitante** de nationalité **Française**

Propriétaire(s) de la (des) parcelle(s) suivante(s) :

Commune concernée : **COUPETZ et FAUX-VESIGNEUL**

Section(s) concernée(s) : **ZK, ZI, ZB, YN**

Numéro(s) de parcelle(s) concernée(s) : **ZK 15, ZK 6, ZI 19, ZB 7, ZB 11 et YN 11**

Lieu dit : **Sur Frazine, Les Vaux Cernats, Côte de la Neau de Veau, Grande Epine et Bilboquet**

Tableau récapitulatif de la (des) parcelle(s) concernée(s) :

Commune	Lieu dit	Section	Numéro de parcelle	Superficie
COUPETZ	Sur Frazine	ZK	15	6ha 42a 70ca
COUPETZ	Les Vaux Cernats	ZI	19	54a
COUPETZ	Côte de la Neau de Veau	ZK	6	1ha 69a 10ca
COUPETZ	Côte de la Neau de Veau	ZB	7	7ha 30a 20ca
COUPETZ	Grande Epine	ZB	11	7ha 15a 50ca
FAUX-VESIGNEUL	Bilboquet	YN	11	5ha 67a 66ca

Autorise(ons) la société QUADRAN ou tout tiers ou société qui lui serait substituée, notamment à :

- à déposer auprès des autorités administratives compétentes toutes demandes, déclarations préalables et autorisations nécessaires ou utiles aux études et à la réalisation du Projet (urbanisme, environnement, énergie, industrie, raccordement électrique, etc.), et, plus particulièrement, déposer toute demande de permis de construire et dossier ICPE,
- à construire et exploiter un parc éolien (en tout ou partie) sur le(s) terrain(s) dans une zone d'implantation comportant la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à créer des plateformes temporaires ou permanentes de montage et de maintenance des éoliennes en totalité ou partiellement sur la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à aménager des virages et/ou créer des chemins d'accès sur la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à mettre en place des câbles de transport d'énergie électrique enterrés dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,

- à construire des éoliennes dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus dont les pales survoleront les mêmes parcelles,
- à construire des éoliennes dans la (les) parcelle(s) voisine(s) dont les pales surplomberont la (les) parcelle(s) énumérées,
- à entreprendre des gros entretiens des éoliennes dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à entreposer ou laisser le passage temporairement aux engins de chantiers dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus.

Fait à Thibaut

Le..... 23.03.2018

Signature(s) :



ANNEXE 3 BIS

TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE

Le(s) soussigné(s) :

Nom/Prénom : **Madame MINET Laurence**
Demeurant au : **2 allée des crayère 51500 TAISSY**

Qualité : **Nu-proprétaire** de nationalité **Française**

Nom/Prénom : **Monsieur Michel GOBRON et Madame Huguette GOBRON**
Demeurant au : **5 GRANDE RUE 51240 COUPETZ**
Qualité : **Usufruitier** de nationalité **Française**

Propriétaire(s) de la (des) parcelle(s) suivante(s) :
Tableau récapitulatif des parcelles concernées :

Commune	Lieu dit	Section	Numéro de parcelle	Superficie
COUPETZ	Sur Frazine et Les Toultes	ZK	ZK N°26	4,27 Hectares
COUPETZ	Sur Frazine et Les Toultes	ZL	ZL N° 9	6,11 Hectares

Autorise(ons) la société QUADRAN ou tout tiers ou société qui lui serait substituée, notamment à :

- à déposer auprès des autorités administratives compétentes toutes demandes, déclarations préalables et autorisations nécessaires ou utiles aux études et à la réalisation du Projet (urbanisme, environnement, énergie, industrie, raccordement électrique, etc.), et, plus particulièrement, déposer toute demande de permis de construire et dossier ICPE,
- à construire et exploiter un parc éolien (en tout ou partie) sur le(s) terrain(s) dans une zone d'implantation comportant la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à créer des plateformes temporaires ou permanentes de montage et de maintenance des éoliennes en totalité ou partiellement sur la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à aménager des virages et/ou créer des chemins d'accès sur la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à mettre en place des câbles de transport d'énergie électrique enterrés dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à construire des éoliennes dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus dont les pales survoleront les mêmes parcelles,
-
- à construire des éoliennes dans la (les) parcelle(s) voisine(s) dont les pales surplomberont la (les) parcelle(s) énumérées,
- à entreprendre des gros entretiens des éoliennes dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à entreposer ou laisser le passage temporairement aux engins de chantiers dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus.

Fait à Coupetz
Le 18/03/16

Signature(s) :

M. Gobron
Huguette Gobron

19/32

JG HG
M.G. LM

nc

ANNEXE 3 BIS

TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE

Le(s) soussigné(s) :

Nom/Prénom : **GFA MAISON DIEU Représenté par Monsieur Jean-Marie CAILLOT**

Demeurant au : **3 RUE DE CHALONS 51320 COOLE**

Qualité : **Propriétaire** de nationalité **Française**

Nom/Prénom : **Madame CAILLOT ep BEDES Marie Ange**

Demeurant au : **15 Chemin de Transide et Cabrie 34820 TEYRAN**

Qualité : **Nu-proprétaire** de nationalité **Française**

Nom/Prénom : **Monsieur CAILLOT Pascal**

Demeurant au : **1 Rue Michelet 52100 SAINT DIZIER**

Qualité : **Nu-proprétaire** de nationalité **Française**

Nom/Prénom : **Madame CAILLOT née GOBRON Monique**

Demeurant au : **5 Rue de Chalons 51320 COOLE**

Qualité : **Usufruitier** de nationalité **Française**

Propriétaire(s) de la (des) parcelle(s) suivante(s) :

Commune concernée : **COUPETZ**

Section(s) concernée(s) : **ZL**

Numéro(s) de parcelle(s) concernée(s) : **ZL 4**

Lieu dit : **Le Buisson Georges**

Tableau récapitulatif de la (des) parcelle(s) concernée(s) :

Commune	Lieu dit	Section	Numéro de parcelle	Superficie
COUPETZ	Le Buisson Georges	ZL	ZL 4	

Autorise(ons) la société QUADRAN ou tout tiers ou société qui lui serait substituée, notamment à :

- à déposer auprès des autorités administratives compétentes toutes demandes, déclarations préalables et autorisations nécessaires ou utiles aux études et à la réalisation du Projet (urbanisme, environnement, énergie, industrie, raccordement électrique, etc.), et, plus particulièrement, déposer toute demande de permis de construire et dossier ICPE,
- à construire et exploiter un parc éolien (en tout ou partie) sur le(s) terrain(s) dans une zone d'implantation comportant la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à créer des plateformes temporaires ou permanentes de montage et de maintenance des éoliennes en totalité ou partiellement sur la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à aménager des virages et/ou créer des chemins d'accès sur la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à mettre en place des câbles de transport d'énergie électrique enterrés dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,

19/34

Jm H. E. MAB

MC PC

RC

- à construire des éoliennes dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus dont les pales survoleront les mêmes parcelles,
- à construire des éoliennes dans la (les) parcelle(s) voisine(s) dont les pales surplomberont la (les) parcelle(s) énumérées,
- à entreprendre des gros entretiens des éoliennes dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à entreposer ou laisser le passage temporairement aux engins de chantiers dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus.

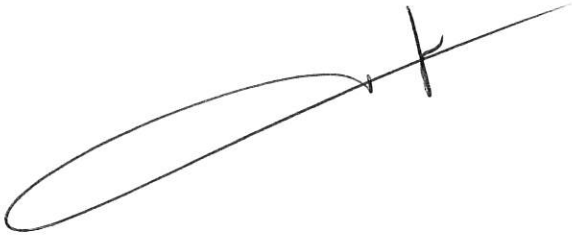
Fait à ... Loos

Le... 16 juin 2018

Signature(s) :



H. LLOTT



ANNEXE 3 BIS

TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE

Le(s) soussigné(s) :

Nom/Prénom : **Madame LELARGE Jaqueline**
Demeurant au : **9 allée des crayère 51500 TAISSY**

Qualité : **Nu-proprétaire** de nationalité **Française**

Nom/Prénom : **Monsieur Michel GOBRON et Madame Huguette GOBRON**
Demeurant au : **5 GRANDE RUE 51240 COUPETZ**
Qualité : **Usufruitier** de nationalité **Française**

Propriétaire(s) de la (des) parcelle(s) suivante(s) :

Tableau récapitulatif des parcelles concernées :

Commune	Lieu dit	Section	Numéro de parcelle	Superficie
COUPETZ	Sur Frazine	ZK	N°17	0,87 Hectares

Autorise(ons) la société QUADRAN ou tout tiers ou société qui lui serait substituée, notamment à :

- à déposer auprès des autorités administratives compétentes toutes demandes, déclarations préalables et autorisations nécessaires ou utiles aux études et à la réalisation du Projet (urbanisme, environnement, énergie, industrie, raccordement électrique, etc.), et, plus particulièrement, déposer toute demande de permis de construire et dossier ICPE,
- à construire et exploiter un parc éolien (en tout ou partie) sur le(s) terrain(s) dans une zone d'implantation comportant la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à créer des plateformes temporaires ou permanentes de montage et de maintenance des éoliennes en totalité ou partiellement sur la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à aménager des virages et/ou créer des chemins d'accès sur la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à mettre en place des câbles de transport d'énergie électrique enterrés dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à construire des éoliennes dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus dont les pales survoleront les mêmes parcelles,
-
- à construire des éoliennes dans la (les) parcelle(s) voisine(s) dont les pales surplomberont la (les) parcelle(s) énumérées,
- à entreprendre des gros entretiens des éoliennes dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à entreposer ou laisser le passage temporairement aux engins de chantiers dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus.

Fait à Waisement
Le 12/03/18

Signature(s) :



19/32

50 HG M.g.

JL

mc

ANNEXE 3 BIS

TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE

Le(s) soussigné(s) :

Nom/Prénom : **Monsieur BOBAN Pierre**

Demeurant au : **11 rue saint Nicolas 51240 VITRY-LA-VILLE**

Qualité : **Propriétaire** de nationalité **Française**

Propriétaire(s) de la (des) parcelle(s) suivante(s) :

Tableau récapitulatif des parcelles concernées :

Commune	Lieu dit	Section	Numéro de parcelle	Superficie
COUPETZ	Les Toultes	ZL	8	4,7190 Hectares

Autorise(ons) la société QUADRAN ou tout tiers ou société qui lui serait substituée, notamment à :

- à déposer auprès des autorités administratives compétentes toutes demandes, déclarations préalables et autorisations nécessaires ou utiles aux études et à la réalisation du Projet (urbanisme, environnement, énergie, industrie, raccordement électrique, etc.), et, plus particulièrement, déposer toute demande de permis de construire et dossier ICPE,
- à construire et exploiter un parc éolien (en tout ou partie) sur le(s) terrain(s) dans une zone d'implantation comportant la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à créer des plateformes temporaires ou permanentes de montage et de maintenance des éoliennes en totalité ou partiellement sur la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à aménager des virages et/ou créer des chemins d'accès sur la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à mettre en place des câbles de transport d'énergie électrique enterrés dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à construire des éoliennes dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus dont les pales survoleront les mêmes parcelles,
-
- à construire des éoliennes dans la (les) parcelle(s) voisine(s) dont les pales surplomberont la (les) parcelle(s) énumérées,
- à entreprendre des gros entretiens des éoliennes dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à entreposer ou laisser le passage temporairement aux engins de chantiers dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus.

Fait à Vitry-la-Ville le quatre Décembre 2017

Signature(s) :



ANNEXE 3 BIS

TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE

Le(s) soussigné(s) :

Nom/Prénom : **Madame GARCIN Christel**
Demeurant au : **12 rue Locht 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

Qualité : **Nu-proprétaire** de nationalité **Française**

Nom/Prénom : **Madame BRODIER Annie**
Demeurant au : **32 Grande rue 51240 COUPETZ**
Qualité : **Usufruitier** de nationalité **Française**

Propriétaire(s) de la (des) parcelle(s) suivante(s) :

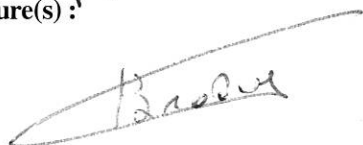
Tableau récapitulatif des parcelles concernées :

Commune	Lieu dit	Section	Numéro de parcelle	Superficie
COUPETZ	Les Vaux Cernats	ZI	ZI 15	5,17 Hectares

Autorise(ons) la société QUADRAN ou tout tiers ou société qui lui serait substituée, notamment à :

- à déposer auprès des autorités administratives compétentes toutes demandes, déclarations préalables et autorisations nécessaires ou utiles aux études et à la réalisation du Projet (urbanisme, environnement, énergie, industrie, raccordement électrique, etc.), et, plus particulièrement, déposer toute demande de permis de construire et dossier ICPE,
- à construire et exploiter un parc éolien (en tout ou partie) sur le(s) terrain(s) dans une zone d'implantation comportant la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à créer des plateformes temporaires ou permanentes de montage et de maintenance des éoliennes en totalité ou partiellement sur la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à aménager des virages et/ou créer des chemins d'accès sur la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à mettre en place des câbles de transport d'énergie électrique enterrés dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à construire des éoliennes dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus dont les pales survoleront les mêmes parcelles,
-
- à construire des éoliennes dans la (les) parcelle(s) voisine(s) dont les pales surplomberont la (les) parcelle(s) énumérées,
- à entreprendre des gros entretiens des éoliennes dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à entreposer ou laisser le passage temporairement aux engins de chantiers dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus.

Fait à ... Coupetz sur Code ... Le ... 25/12/2017 ...
Signature(s) :











ANNEXE 3 BIS

TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE

Le soussigné Monsieur Victor OURY, agissant en sa qualité de Maire de la Commune de COUPETZ :

Propriétaire(s) de la (des) parcelle(s) suivante(s) :

Commune	Lieu-dit	Section	Numéro de parcelle	Superficie
COUPETZ	Bataille	ZA	7	44 a 50 ca

Autorise(ons) la société QUADRAN ou tout tiers ou société qui lui serait substituée, notamment à :

- À déposer auprès des autorités administratives compétentes toutes demandes, déclarations préalables et autorisations nécessaires ou utiles aux études et à la réalisation du Projet (urbanisme, environnement, énergie, industrie, raccordement électrique, etc.), et, plus particulièrement, déposer toute demande de permis de construire et dossier ICPE,
- À construire et exploiter un parc éolien (en tout ou partie) sur le(s) terrain(s) dans une zone d'implantation comportant la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- À créer des plateformes temporaires ou permanentes de montage et de maintenance des éoliennes en totalité ou partiellement sur la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- À aménager des virages et/ou créer des chemins d'accès sur la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- À mettre en place des câbles de transport d'énergie électrique enterrés dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- À construire des éoliennes dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus dont les pales survoleront les mêmes parcelles,
- À construire des éoliennes dans la (les) parcelle(s) voisine(s) dont les pales surplomberont la (les) parcelle(s) énumérées,
- À entreprendre des gros entretiens des éoliennes dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- À entreposer ou laisser le passage temporairement aux engins de chantiers dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus.

Fait à Coupetz.....

Le 13/06/2013.....

Signature(s) :



COMMUNE DE COUPETZ

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 MARS 2018

DATE DE CONVOCATION

21.03.2018

DATE D’AFFICHAGE

30.03.2018

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE 5

PRESENTS 3

VOTANTS 3

N° 12.2018

OBJET: Convention et modalités de développement du parc éolien initié par la société QUADRAN

L’an deux mil dix huit, le vingt neuf mars à vingt heures quinze, le conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Victor OURY, Maire.

Étaient présents : Tous les membres en exercice à l’exception d’Yvéric BRODIER excusé

La présente délibération a été prise hors la présence de Monsieur Francis ROLLET, lequel n’a pas pris part aux discussions ni au vote et est sorti de la pièce.

Le conseil municipal, ayant été préalablement informé lors de réunions dédiées au projet éolien dénommé « COUPETZ » situé sur les lieux-dits «Bataille », « Buisson Georges », « les Toultes », « les Veaux Cernats », « les Inguilles », « Sur Frazine » et après avoir entendu l’exposé qui précède et délibéré, décide d’autoriser Monsieur Victor OURY, agissant en qualité de maire de la commune de COUPETZ, à :

1) Régulariser toute convention, par acte authentique ou sous seing privé avec la société **QUADRAN**, Société par Actions Simplifiée au capital de 8 260 769 €uros, dont le siège social se situe à BEZIERS (34536), 74 rue du Lieutenant de Montcabrier, Technoparc de Mazeran CS 10034, (adresse de correspondance QUADRAN Direction Régionale Nord – Pôle Technologique du Mont Bernard – 18 rue Dom Pérignon – 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE) immatriculée au RCS de Béziers sous le numéro 434 836 276, ayant comme effet ou comme objet de permettre à ladite société de régulariser tout bail emphytéotique ou promesse de bail emphytéotique, toute résiliation de bail, convention de servitude ayant comme objet l’implantation d’un poste de livraison électrique sur la parcelle sise sur la commune de COUPETZ, cadastrée section ZA numéro 7 lieudit Bataille pour 44 a 50 ca, tout ouvrage ou servitude nécessités par ladite implantation, aux charges et conditions, notamment financières, figurant dans le projet de promesse de bail ci-joint.

2) Faire procéder aux opérations de division (et/ou fusion), bornage et d’arpentage du terrain devant accueillir ledit poste de livraison électrique, et ses ouvrages ou servitudes annexes, le tout à la charge exclusive de la société QUADRAN.

3) Faire déposer et publier, aux frais de la société QUADRAN, lesdits actes et documents d’arpentage.

4) Donner mandat à la société QUADRAN pour déposer auprès des autorités administratives compétentes toutes demandes, déclarations préalables et autorisations nécessaires ou utiles aux études et à la réalisation du projet (urbanisme, environnement, énergie, industrie, raccordement électrique, etc.), et, plus particulièrement, déposer toute demande de permis de construire et dossier ICPE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215101676-20180329-122018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2018

COMMUNE DE COUPETZ

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 MARS 2018

L'an deux mil dix huit, le vingt neuf mars à vingt heures quinze, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Victor OURY, Maire.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception d'Yvéric BRODIER excusé

5) Accepter les conditions de remise en état prévues par la société QUADRAN, conformes à l'arrêté du 26 août 2011, modifié par l'arrêté du 6 novembre 2014 et reprises par l'article R 553-6 du Code de l'environnement « *relatif à la remise en état et à la construction des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent* », de sorte que les opérations de remise en état permettent au Terrain de retrouver sa vocation initiale.

6) Donner pouvoir à Monsieur Victor OURY, en sa qualité de maire de la Commune de COUPETZ, de régulariser avec la société QUADRAN, ci-dessus dénommée, tout bail emphytéotique ou promesse de bail emphytéotique, toute résiliation de bail, convention de servitude ayant comme objet l'implantation d'un poste de livraison électrique sur la parcelle sise sur la commune de COUPETZ, cadastrée section ZA numéro 7 lieudit Bataille pour 44 a 50 ca, tout ouvrage ou servitude nécessités par ladite implantation, aux charges et conditions, notamment financières, figurant dans le projet de promesse de bail ci-joint.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

le Maire,
Victor OURY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215101676-20180329-122018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2018

6.3 Annexe 3 : Fiches techniques des éoliennes projetées

DONNÉES TECHNIQUES E-70 2000 kW

Puissance nominale : 2000 kW
 Diamètre du rotor : 71 m
 Hauteur du moyeu : 64 – 113 m (tour en acier tubulaire, tour en béton préfabriqué, diverses possibilités de fondation)

Concept de l'éolienne : Sans multiplicateur, vitesse de rotation variable, réglage indépendant de chaque pale

Rotor

Type : Face au vent à ajustage actif des pales
 Sens de rotation : Sens horaire
 Nombre de pales : 3
 Surface balayée : 3959 m²
 Matériau des pales : Fibre de verre (résine époxy) protection parafoudre intégrée
 Vitesse de rotation : Variable, 6 à 21,5 tours/min
 Vitesse linéaire en bout de pale : 22 à 80 m/s
 Système de réglage des pales : 3 unités indépendantes avec système d'alimentation électrique de secours

Système d'entraînement

Moyeu : Rigide
 Paliers principaux : Un roulement à deux rangées de rouleaux coniques et un roulement à rouleaux cylindriques
 Générateur : Générateur synchrone ENERCON à accouplement direct

Alimentation

du réseau : Onduleur ENERCON

Système de freinage : –3 unités indépendantes avec alimentation de secours
 –Frein d'arrêt du rotor
 –Blocage du rotor

Contrôle d'orientation : Actif par un mécanisme d'engrenages, amortissement proportionnel à la charge

Vitesse de vent de démarrage : 2,5 m/s

Vitesse de vent nominale : 13,5 m/s

Vitesse de vent de coupure : 28 à 34 m/s

Système de surveillance à distance : ENERCON SCADA

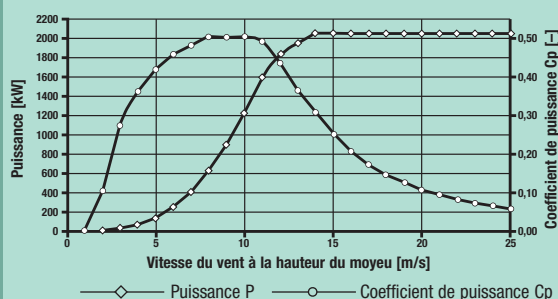


- 1 Support de machines
- 2 Moteurs d'orientation
- 3 Générateur
- 4 Adaptateur de pale
- 5 Moyeu du rotor
- 6 Pale du rotor

Courbe de puissance calculée

Vent (m/s)	Puissance P (kW)	Coefficient de puissance Cp (-)
1	0,0	0,00
2	2,0	0,10
3	18,0	0,27
4	56,0	0,36
5	127,0	0,42
6	240,0	0,46
7	400,0	0,48
8	626,0	0,50
9	892,0	0,50
10	1223,0	0,50
11	1590,0	0,49
12	1830,0	0,44
13	1950,0	0,37
14	2050,0	0,31
15	2050,0	0,25
16	2050,0	0,21
17	2050,0	0,17
18	2050,0	0,14
19	2050,0	0,12
20	2050,0	0,11
21	2050,0	0,09
22	2050,0	0,08
23	2050,0	0,07
24	2050,0	0,06
25	2050,0	0,05

$\rho = 1,225 \text{ kg/m}^3$



E70

Avec la nouvelle éolienne E-70, ENERCON poursuit l'histoire d'une réussite dans l'utilisation toujours plus performante de l'énergie éolienne. Par l'optimisation de certains composants de l'éolienne, comme par exemple le développement de la nouvelle géométrie des pales, la E-70 établit de nouveaux standards dans sa classe de puissance concernant le rendement, l'émission sonore et la durée de vie. De plus, avec son système innovant d'alimentation du réseau, la E-70 satisfait les conditions de raccordement au réseau les plus récentes et peut ainsi être intégrée dans toutes les structures de transport et de distribution de courant. Dans les secteurs côtiers ainsi qu'à l'intérieur des terres, plusieurs variantes de tour, allant jusqu'à une hauteur de moyeu de 113 m, assurent un rendement élevé.



ENERCON GmbH · France
 8, Chemin d'Armancourt
 60200 Compiègne cédex · FRANCE
 Phone +33 344 37 35 10
 Fax +33 344 37 35 20
www.enercon.de



Title: **Characteristics and general description of the Gamesa 2.0 MW wind turbine platform**

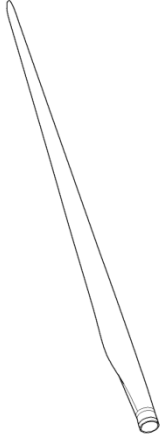
5 TECHNICAL DATA

The main technical data of the different components of the **Gamesa-2.0 MW** platform wind turbines (models **G80-2.0 MW**, **G87-2.0 MW** and **G90-2.0 MW**) are listed below.

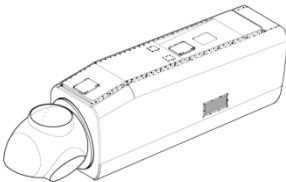
5.1 ROTOR

Wind turbine	G80	G87	G90
Rotor diameter (m)	80	87	90
Swept area (m ²)	5,026.5	5,944.7	6361.7
Operating rotational speed (rpm)	9 : 19	9 : 19	9 : 19

5.2 BLADES

Material	Organic matrix composite reinforced with fiberglass or carbon fiber. Different blade models are available, manufactured solely with fiberglass or carbon fiber, or a combination of both.		
Length (m)	G80-2.0 MW	39	
	G87-2.0 MW	42,5	
	G90-2.0 MW	44	
Blade chord (maximum/minimum) (m)	G80-2.0 MW	3.36/0.48	
	G87-2.0 MW	3.36/0.013	
	G90-2.0 MW	3.36/0.013	
Torsion (°)	G80-2.0 MW	18.74	
	G87-2.0 MW	15.74	
	G90-2.0 MW	15.74	

5.3 COVER

Approx. dimensions (m)	10.6 x 3.4 x 3.6	
Material	Organic matrix composite reinforced with fiberglass	

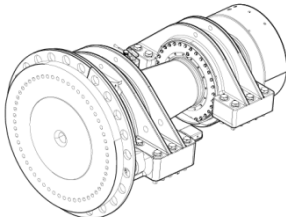
5.4 HUB

Material	Nodular cast iron	
-----------------	-------------------	---



Title: **Characteristics and general description of the Gamesa 2.0 MW wind turbine platform**

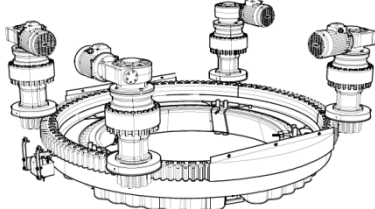
5.5 MAIN SHAFT

Type	Cast shaft	
Shaft support	Nodular cast iron	


5.6 FRONT FRAME

Material	Nodular cast iron	
-----------------	-------------------	---

5.7 YAW SYSTEM

Type	Yaw ring with friction bearing	
-------------	--------------------------------	---

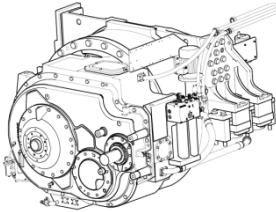
5.8 TOWER

Type	Conical barrel tube	
Material	Structural carbon steel	
Surface treatment	Painted	
Hub height (standard options) (m)	60	
	67	
	78	
	100	





Title: **Characteristics and general description of the Gamesa 2.0 MW wind turbine platform**

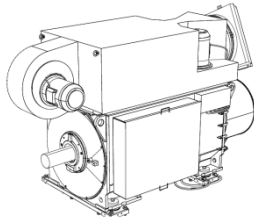
5.9 GEARBOX

Type	1 planetary stage/2 parallel stages	
Ratio	1: 100.5 (50Hz), 1:120.5 (60Hz)	

5.10 COUPLINGS

Main shaft	Cone collar	
High-speed shaft	Flexible coupling	

5.11 GENERATOR

Type	Doubly-fed with coil rotor and slip rings	
Nominal power (kW)	2070 (stator + rotor)	
Voltage (Vac)	690	
Frequency (Hz)	50/60	

5.12 MECHANICAL BRAKE

Type	Disc brake	
-------------	------------	---

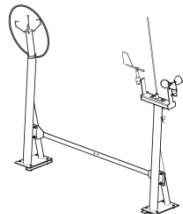


Title: **Characteristics and general description of the Gamesa 2.0 MW wind turbine platform**


5.13 HYDRAULIC UNIT

Operating pressure (bar)	180 - 200	
---------------------------------	-----------	---

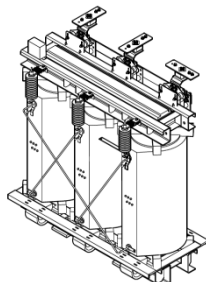
5.14 WIND SENSORS

Standard configuration	1 2D ultrasonic anemometer with simultaneous speed and direction measurement + 1 cup anemometer and wind vane	
Number	1 + 1	

5.15 CONTROL UNIT

Frequency (Hz)	50/60	
Voltage (Vdc)	24	
PLC (according to configuration)	Sisteam A (<i>Option A</i>) Phoenix Contact (<i>Option B</i>)	
Field buses	CAN (<i>Option A</i>) Interbus (<i>Option B</i>)	

5.16 TRANSFORMER

Type	Three-phase, dry-type encapsulated	
Rated power	Different options available	
Voltage in mid-voltage	Different options available	
Frequency (Hz)	50/60	
Insulation class	F or H	



Title:

Characteristics and general description of the Gamesa 2.0 MW wind turbine platform

5.17 APPROXIMATE WEIGHTS

Nacelle weight (t)	71
---------------------------	----

Rotor	G80-2.0 MW	G87-2.0 MW	G90-2.0 MW
Rotor weight (t)	41	41	41

Tower weight (t)		Flange type	G80-2.0 MW	G87-2.0 MW	G90-2.0 MW
IA Towers	60m	L and T	136	-	-
	67m	L and T	153	-	-
	78m	L and T	203	-	-
IIA towers	60m	L and T	136	-	-
	67m	L and T	153	153	-
	78m	L and T	203	203	-
	100m	T	260	260	260
IIIA towers	67m	L and T	-	-	153
	78m	L and T	-	-	203
	100m	T	-	-	260

DIBt tower weight (t)		Flange type	G80-2.0 MW	G87-2.0 MW	G90-2.0 MW
Towers DIBt WZ III towers	60m	L	136	-	-
	67m	L	153	-	-
	78m	L	203	-	-
Towers DIBt WZ II towers	60m	L	136	-	-
	67m	L	153	153	153
	78m	L	203	203	203
	100m	T	260	260	260

NOTES:

- The weights of the standard towers are included.
- These weights do not include the mid-voltage switchgear and the GROUND electrical cabinet.
- The 100m type "T" flange is for GAMESA foundations, the remaining type "T" flanges are for USA foundations.
- All weights are generic or approximate and may vary.

12. Technical data

Climatic design data	
Ambient temperature survival	Standard -20 °C...+50 °C CCV -40 °C...+50 °C
Nominal power	Standard -10 °C...+40 °C CCV* -30 °C...+40 °C
Standstill	Standard -10 °C, restart at -8 °C CCV -30 °C, restart at -28 °C
Max. height above MSL	1000 m (optional up to 2000 m) **
Certificate	Class 1a according to IEC 61400-1

* see Page 35

** The nominal power of the turbine is reduced on erection heights > 1000 m.

Design	
Type	3-blade rotor with horizontal axis Up-wind turbine
Power control	Active single blade adjustment
Nominal power	2 500 kW
Nominal power starting at wind speeds of (at air density of 1.225 kg/m ³)	Approx. 13.5 m/s LS: Approx. 14.5 m/s
Speed range of rotor	10.3...18.1 rpm LS: 9.6...16.8 rpm
Cut-in wind speed	Approx. 3 m/s
Cut-out wind speed*	25 m/s
Cut-back-in wind speed	22 m/s
Calculated service life	20 years

* see Page 35

Rotor	
Rotor diameter	90 m
Swept area	6362 m ²
Nominal power/area	393 W/m ²
Rotor shaft inclination angle	5°
Blade cone angle	3.5°
Total weight	Approx. 57 t

Rotor hub	
Material	Spheroidal graphite cast iron EN-GJS-400-18-LT
Total weight, incl. pitch system	Approx. 26.1 t

Rotor blade	
Material	Glass-reinforced plastics
Total length	43.8 m
Total weight per blade	Approx. 10.2 t

Rotor shaft/rotor bearing	
Type	Forged hollow shaft
Material	42CrMo4 or 34CrNiMo6
Weight	Approx. 10.3 t
Bearing type	Spherical roller bearing
Lubrication	Continuous and automatic with lubricating grease
Rotor bearing housing material	Spheroidal graphite cast iron EN-GJS-400-18-LT

Gearbox	
Type	Multi-stage planetary + spur gear stage or linkage with differential gears
Nominal power	2 775 kW
Transmission ratio N90/2500	50 Hz: 1: 72.0
Transmission ratio N90/2500 LS	50 Hz: 1: 77.5 60 Hz: 1: 93.2
Lubrication	Forced-feed lubrication
Oil quantity including cooling circuit	Approx. 450-550 l (depending on vendor)
Oil type	CLP-HC (PAO) according to DIN 51517-3; viscosity ISO VG 320
Max. oil temperature	75 °C
Oil change	Semi-annual check, change as required
Weight	Approx. 18.5 t ... 20.0 t (depending on vendor)

Electrical system	
Nominal power P_{nG}	2 500 kW ^{a)}
Nominal voltage	3 x AC 660 V ± 10 %
Nominal current I_{nG} at S_{nG}	2300 A
Nominal apparent power S_{nG} at P_{nG}	2 630 kVA
Power factor at P_{nG}	1.00 as default setting 0.95 underexcited (inductive) up to 0.95 overexcited (capacitive) possible
Frequency	50 or 60 Hz

- a) The nominal power is subject to system-specific tolerances. At nominal power, they are ±75 kW. Practice has shown that negative deviations occur rarely and in most cases are <20 kW. For precisely complying with external power specifications the nominal power of the individual wind turbine can be parameterized accordingly. Alternatively, the wind farm can be parameterized accordingly using the Wind Farm Portal[®].

Generator	
Degree of protection	IP 54
Nominal power	2500 kW
Nominal voltage	3 x AC 660 V \pm 10 %
Frequency	50 or 60 Hz
Speed range	50 Hz: 740...1300 rpm 60 Hz: 890...1560 rpm
Poles	6
Weight	Approx. 10 t

Gearbox cooling and filtration	
Type	Oil circuit with oil/air heat exchanger and thermal bypass
Gear oil pump, 2-stage	Standard: 50 Hz: 3.0/4.5 kW 60 Hz: 3.5/5.2 kW CCV: 50 Hz: 3.5/6.0 kW 60 Hz: 4.2/7.2 kW
Flow rate	Stage 1: Approx. 52 l/min Stage 2: Approx. 105 l/min
Fan on heat exchanger, 2-stage	50 Hz: 0.8/3.0 kW 60 Hz: 1.1/4.1 kW
Filter	Coarse filter 50 μ m Fine filter 10 μ m
Offline filter (optional)	5 μ m

Generator cooling	
Type	Water circuit with water/air heat exchanger
Cooling water pump	50 Hz: 1.3 kW: 60 Hz: 1.1 kW:
Flow rate	Approx. 70 l/min
Coolant	Varidos FSK 45, USA: Intercool LCE-50
Fan on heat exchanger, 2-stage	50 Hz: 0.8/3.0 kW 60 Hz: 1.1/4.1 kW

Converter cooling	
Type	Water circuit with water/air heat exchanger and thermal bypass
Flow rate	Approx. 50 l/min
Coolant	Varidos FSK 45, USA: Intercool LCE-50
Fan on heat exchanger, 2-stage	50 Hz: 1.1/1.8 kW 60 Hz: 1.4/2.2 kW

Aerodynamic brake	
Type	Single blade adjustment
Activation	Electromechanical

Mechanical brake	
Type	Actively actuated disk brake
Location	On the high-speed shaft
Disk diameter	1030 mm
Number of brake calipers	1
Brake pad material	Sintered metal

Pitch system	
Rotor blade bearing	Double-row four-point contact bearing
Lubrication	Automatic lubrication unit with grease
Drive system	3-phase motor incl. spring-actuated brake and Multi-stage planetary gear
Emergency power supply	Lead-acid batteries

Hydraulic system	
Hydraulic oil	VG 32
Oil quantity	Approx. 20 l
Nominal power of the hydraulic pump	1.5 kW:
Thermal protection	Integrated PT100

Machine frame material	
Machine frame	Spheroidal graphite cast iron EN-GJS-400-18U-LT
Material of generator frame and steel framework	Structural steel S235JR
Cabin material	Glass-reinforced plastics (GRP)

Yaw bearing	
Type	Ball bearing
Material	42CrMo4
Weight	Approx. 2.3 t

Yaw drive	
Motor	Asynchronous motor
Gearbox	4-stage planetary gear
Number of drives	3 (4 as option)
Lubrication	Oil, ISO VG 620
Oil quantity	Approx. 21 l
Yaw speed	Approx. 0.5 °/s

Yaw brake	
1st type	Disk brake with hydraulic brake calipers
Brake pad material	Organic
Number of brake calipers	11
2nd type	Electric spring-actuated brake on every driving motor

N90/2500

Hub height	65 m MT5	70 m MT5	80 m MT5
Wind class/turbulence intensity	IEC 1a	IEC 1a	IEC 1a
Number of tower sections	3	4	4
Weight with installed equipment[t], approx.	129.3	176.3	184.9

MT: Modular tower

MT5: Modular tower, generation 5

N90/2500 LS

Hub height	80 m (MT)	100 m MTR
Wind class/turbulence intensity	IEC 2a (GL 2a), NVN 2a, DIBt 3	DIBt 2 IEC 3a
Number of tower sections	4	5
Weight with installed equipment [t], approx.	172.1	258.3

MTR: Modular tower, resonance-soft

Tubular steel tower	
Material	EU: S355 USA: A709/A572-50
Corrosion protection	Multilayer epoxy resin coating
Anchor cage	Anchor cage cast in concrete foundation

Control system		
Type	Hardware Software	Remote field controller/PLC Nordex Control 2
Automatic restart:		
- After grid failure		Yes
- After cut-out wind		Yes

6 Dimensions and Weights

The Senvion MM82 is generally designed for easy transport and erection. The values given in the following clauses may differ from the actual values.

6.1 Weights

Weights	
Rotor blade	approx. 6.4 t
Rotor hub (incl. pitch system)	approx. 17.0 t
Nacelle (excl. rotor)	approx. 69.0 t

6.2 Dimensions

Dimensions Rotor Blade	
Length	approx. 40.0 m
Height	approx. 4.4 m

Dimensions Rotor Hub	
Diameter	approx. 4.5 m
Height	approx. 3.4 m

Dimensions Nacelle	
Length	approx. 10.3 m
Height (hood demounted)	approx. 3.9 m
Depth	approx. 3.8 m

Dimensions Drive Train (rotor, shaft and gearbox)	
Length	approx. 4.9 m
Height	approx. 2.4 m
Depth	approx. 3.0 m

6 Dimensions and Weights

The Senvion MM92 is generally designed for easy transport and erection. The values given in the following clauses may differ from the actual values.

6.1 Weights

Weights	
Rotor blade	approx. 7.9 t
Rotor hub (incl. pitch system)	approx. 17.0 t
Nacelle (excl. rotor)	approx. 69.9 t

6.2 Dimensions

Dimensions Rotor Blade	
Length	approx. 45.2 m
Height	approx. 5.0 m

Dimensions Rotor Hub	
Diameter	approx. 4.5 m
Height	approx. 3.4 m

Dimensions Nacelle	
Length	approx. 10.3 m
Height (hood demounted)	approx. 3.9 m
Depth	approx. 3.8 m

Dimensions Drive Train (rotor, shaft and gearbox)	
Length	approx. 4.9 m
Height	approx. 2.4 m
Depth	approx. 3.0 m

6.4 Annexe 4 : Avis de remise en état

Commune	N° de la parcelle	Nom du propriétaire	Installations concernées
Coupetz	ZA 23	Armelle et Nicolas GENAUX	Eolienne E01
	ZK 28	Isabelle et Damien BOUDE	Eolienne E02
	ZK 15	Blandine HURPEZ	Eolienne E03
	ZK 26	Laurence MINET	Eolienne E04
	ZK 17	Jacqueline LELARGE Huguette et Michel GOBRON	
	ZK 18	Jeannine et Guy ROLLET	
	ZK 19	Jeannine et Guy ROLLET	
	ZA 21	Yvonne COLLARD	Eolienne E05
	ZL 4	Jean-Marie CAILLOT	Eolienne E06
	ZL 8	Nicolas BOBAN	Eolienne E07
	ZI 27	Yvonne COLLARD	Eolienne E08
	ZI 28	Damien BOUDE	Eolienne E09
	ZI 15	Christel GARCIN Annie BRODIER	Eolienne E10
	ZA 7	Commune de Coupetz	Poste de Livraison n°01
	ZA 7	Commune de Coupetz	Poste de Livraison n°02

ANNEXE 6

Avis relatif aux conditions de remise en état du Terrain lors de l'arrêt définitif du Parc éolien

Le(s) soussigné(s) :

Propriétaire(s) de(s) la parcelle(s) suivantes :

Nom/Prénom : **GENAUX Nicolas et Armelle**

Née le : **14/01/1963 et 27/08/1961**

à : **CHALONS SUR MARNE et VOUZIERES (08)**

Demeurant au : **33 Grande Rue 51240 COUPETZ**

Qualité : **Propriétaire** de nationalité **Française**

Tableau récapitulatif des parcelles concernées :

Commune	Lieu dit	Section	Numéro de Parcelle	Superficie
COUPETZ	Bataille	ZA	N°23	7 HA
COUPETZ	Bataille	ZA	N°26	7 HA
COUPETZ	Bataille	ZA	N°27	12,4691 HA
COUPETZ	Bataille	ZL	N°1	6,3007 HA
COUPETZ	Buisson St Georges	ZL	N°2	0,4952 HA
CERNON	Perte Morte	ZO	N°5	2,8619 HA
CERNON	Grand Clage	ZL	N°6	0,7280 HA
Total :				36,8549 Hectares

Accepte les conditions de remise en état prévues par la société [QUADRAN], reprises ci-dessous et conformes à l'arrêté du 26 août 2011, modifié par l'arrêté du 6 novembre 2014 et reprises par l'article R 553-6 du Code de l'environnement « *relatif à la remise en état et à la construction des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent* ».

Les opérations de remise en état permettront au Terrain de retrouver sa vocation initiale, à savoir, l'exploitation [*agricole/ forestière / viticole/ taillis...*].

Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et poste de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 m autour des aérogénérateurs et des postes de livraison)
- l'excavation de la totalité de la fondation
- le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation (sauf si le propriétaire souhaite leur maintien en l'état).

L'ensemble des travaux de remise en état du Site sera à la charge de la société exploitant le Parc éolien.



ANNEXE 6

**Avis relatif aux conditions de remise en état
du Terrain lors de l'arrêt définitif du Parc éolien**

Le(s) soussigné(s) :

Propriétaire(s) de(s) la parcelle(s) suivantes :

Nom/Prénom : **COLLARD Yvonne**

Née le : *28.12.1938*

à : *Paris*

Demeurant au : **50 Avenue Charles Floquet 75007 PARIS**

Qualité : **Propriétaire** de nationalité **Française**

Commune concernée : **COUPETZ et CERNON**

Section(s) concernée(s) : **Coupetz : ZA et Cernon : ZO**

Numéro(s) de parcelle(s) concernée(s) : **Parcelles sur la Commune de COUPETZ : ZA N°21 et CERNON : ZO
N°4**

Lieu dit : **Bataille et Chatelat**

Tableau récapitulatif des parcelles concernées :

Commune	Section	Parcelle	Superficie
COUPETZ	ZA	N°21	40,4690 HA
CERNON	ZO	N°4	10,31 HA

Accepte les conditions de remise en état prévues par la société [QUADRAN], reprises ci-dessous et conformes à l'arrêté du 26 août 2011, modifié par l'arrêté du 6 novembre 2014 et reprises par l'article R 553-6 du Code de l'environnement « *relatif à la remise en état et à la construction des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent* ».

Les opérations de remise en état permettront au Terrain de retrouver sa vocation initiale, à savoir, l'exploitation [*agricole/ forestière / viticole/ taillis...*].

Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et poste de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 m autour des aérogénérateurs et des postes de livraison)
- l'excavation de la totalité de la fondation
- le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation (sauf si le propriétaire souhaite leur maintien en l'état).

L'ensemble des travaux de remise en état du Site sera à la charge de la société exploitant le Parc éolien.

Fait le *28.08.2017*

A *Paris*

En 3 exemplaires

COLLARD Yvonne

Signature(s) :

y. collard

Fait le 25/07/2017

A COUPETZ

En 3 exemplaires

GENAUX Nicolas et GENAUX Armelle

Signature(s) :



ANNEXE 6

**Avis relatif aux conditions de remise en état
du Terrain lors de l'arrêt définitif du Parc éolien**

Le(s) soussigné(s) :

Propriétaire(s) de(s) la parcelle(s) suivantes :

Nom/Prénom : **ROLLET Guy et Jeanine**

Demeurant au : **20 Grand rue 51240 COUPETZ**

Qualité : **Propriétaire** de nationalité **Française**

Tableau récapitulatif des parcelles concernées :

Commune	Lieu dit	Section	Numéro de parcelle	Superficie
COUPETZ	Sur Frazine	ZK	ZK N°18	0,317 Hectares
COUPETZ	Sur Frazine	ZK	ZK N°19	3,29 Hectares
COUPETZ	La Naue Vincent	ZC	ZC N°2	8,764 Hectares

Accepte(nt) les conditions de remise en état prévues par la société [QUADRAN], reprises ci-dessous et conformes à l'arrêté du 26 août 2011, modifié par l'arrêté du 6 novembre 2014 et reprises par l'article R 553-6 du Code de l'environnement « *relatif à la remise en état et à la construction des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent* ».

Les opérations de remise en état permettront au Terrain de retrouver sa vocation initiale, à savoir, l'exploitation [*agricole/ forestière / viticole/ taillis...*].

Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et poste de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 m autour des aérogénérateurs et des postes de livraison)
- l'excavation de la totalité de la fondation
- le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation (sauf si le propriétaire souhaite leur maintien en l'état).

L'ensemble des travaux de remise en état du Site sera à la charge de la société exploitant le Parc éolien.

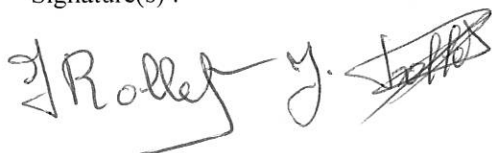
Fait le 2.07.17

A Coupetz

En 3 exemplaires

ROLLET Guy et Jeanine

Signature(s) :



27/32

G R

JR FA RC

ANNEXE 6

Avis relatif aux conditions de remise en état du Terrain lors de l'arrêt définitif du Parc éolien

Le(s) soussigné(s) :

Nom/Prénom : **Monsieur BOUDE Damien**
Demeurant au : **Naue Varoquier 51320 FAUX-VESIGNEUL**
Qualité : **Nu-proprétaire** de nationalité **Française**

Nom/Prénom : **Madame ADNET ep. BOUDE Isabelle**
Demeurant au : **La naue Varoquier 51320 FAUX-VESIGNEUL**
Qualité : **Usufruitier** de nationalité **Française**

Propriétaire(s) de la (des) parcelle(s) suivante(s) :

Commune concernée : **COUPETZ**
Section(s) concernée(s) : **ZK et ZI**
Numéro(s) de parcelle(s) concernée(s) : **ZK 28, ZK 29, ZK 13 et ~~ZI 29~~**
Lieu dit : **Sur Frazine et Les Toultes**

BA
IB

Tableau récapitulatif de la (des) parcelle(s) concernée(s) :

Commune	Lieu dit	Section	Numéro de parcelle	Superficie
COUPETZ	Sur Frazine	ZK	28	3,509 ha
COUPETZ	Sur Frazine	ZK	29	4,465 ha
COUPETZ	Sur Frazine	ZK	13	3,96 ha
COUPETZ	Les Toultes	ZI	29	3 ha

BA
IB

Accepte les conditions de remise en état prévues par la société [QUADRAN], reprises ci-dessous et conformes à l'arrêté du 26 août 2011, modifié par l'arrêté du 6 novembre 2014 et reprises par l'article R 553-6 du Code de l'environnement « *relatif à la remise en état et à la construction des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent* ».

Les opérations de remise en état permettront au Terrain de retrouver sa vocation initiale, à savoir, l'exploitation [*agricole/ forestière / viticole/ taillis...*].

Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et poste de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 m autour des aérogénérateurs et des postes de livraison)
- l'excavation de la totalité de la fondation
- le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation (sauf si le propriétaire souhaite leur maintien en l'état).

BA IB RC

L'ensemble des travaux de remise en état du Site sera à la charge de la société exploitant le Parc éolien.

Fait le : 05/04/2018
A : Faure
En : 3 exemplaires

Signatures(s) :

Two handwritten signatures are present. The first is in black ink and appears to be a stylized 'B' or 'D' with a horizontal line extending to the left. The second is in blue ink and is a more complex, scribbled signature.

ANNEXE 6

**Avis relatif aux conditions de remise en état
du Terrain lors de l'arrêt définitif du Parc éolien**

Le(s) soussigné(s) :

Nom/Prénom : **Monsieur BOUDE Damien**
Demeurant au : **Naue Varoquier 51320 FAUX-VESIGNEUL**
Qualité : **Nu-propriétaire** de nationalité **Française**

~~Nom/Prénom : **Madame ADNET ep. BOUDE Isabelle**
Demeurant au : **La naue Varoquier 51320 FAUX-VESIGNEUL**
Qualité : **Usufruitier** de nationalité **Française**~~

B)

Propriétaire(s) de la (des) parcelle(s) suivante(s) :

Commune concernée : **COUPETZ**
Section(s) concernée(s) : **ZI**
Numéro(s) de parcelle(s) concernée(s) : **28, 29**
Lieu dit : **Les Toultes**

Tableau récapitulatif de la (des) parcelle(s) concernée(s) :

Commune	Lieu dit	Section	Numéro de parcelle	Superficie
COUPETZ	Les Toultes	ZI	28	16,3309 ha

COUPETZ Les Toultes ZI 28 3 ha

Accepte les conditions de remise en état prévues par la société [QUADRAN], reprises ci-dessous et conformes à l'arrêté du 26 août 2011, modifié par l'arrêté du 6 novembre 2014 et reprises par l'article R 553-6 du Code de l'environnement « *relatif à la remise en état et à la construction des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent* ».

B)

Les opérations de remise en état permettront au Terrain de retrouver sa vocation initiale, à savoir, l'exploitation [*agricole/ forestière / viticole/ taillis...*].

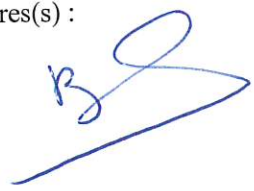
Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et poste de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 m autour des aérogénérateurs et des postes de livraison)
- l'excavation de la totalité de la fondation
- le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation (sauf si le propriétaire souhaite leur maintien en l'état).

L'ensemble des travaux de remise en état du Site sera à la charge de la société exploitant le Parc éolien.

Fait le : *05/04/2018*
A : *Fana*
En : **3** exemplaires

Signatures(s) :



BC

ANNEXE 6

**Avis relatif aux conditions de remise en état
du Terrain lors de l'arrêt définitif du Parc éolien**

Le(s) soussigné(s) :

Nom/Prénom : **Madame COLLARD Yvonne**
Demeurant au : **50 Avenue Charles Floquet 75007 PARIS**
Qualité : **Propriétaire** de nationalité **Française**

Propriétaire(s) de la (des) parcelle(s) suivante(s) :

Commune concernée : **COUPETZ**
Section(s) et numéro(s) de parcelle(s) concernée(s) : **ZL 14 et ZI 27**
Lieu dit : **Les Toultes**

Tableau récapitulatif de la (des) parcelle(s) concernée(s) :

Commune	Lieu dit	Section et numéro de parcelle	Superficie
COUPETZ	Les Toultes	ZL 14	3ha 32a 90ca
COUPETZ	Les Toultes	ZI 27	13ha 30a 96ca

Accepte les conditions de remise en état prévues par la société [QUADRAN], reprises ci-dessous et conformes à l'arrêté du 26 août 2011, modifié par l'arrêté du 6 novembre 2014 et reprises par l'article R 553-6 du Code de l'environnement « *relatif à la remise en état et à la construction des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent* ».

Les opérations de remise en état permettront au Terrain de retrouver sa vocation initiale, à savoir, l'exploitation [*agricole/ forestière / viticole/ taillis...*].

Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et poste de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 m autour des aérogénérateurs et des postes de livraison)
- l'excavation de la totalité de la fondation
- le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation (sauf si le propriétaire souhaite leur maintien en l'état).

L'ensemble des travaux de remise en état du Site sera à la charge de la société exploitant le Parc éolien.

Fait le : *13/04/2018*
A : *PIANIS*
En : **3** exemplaires

Signatures(s) :

Y. Collard

ANNEXE 6

Avis relatif aux conditions de remise en état du Terrain lors de l'arrêt définitif du Parc éolien

Le(s) soussigné(s) :

Nom/Prénom : **Madame HURPEZ Blandine**
Demeurant au : **13bis route national 51510 THIBIE**
Qualité : **Propriétaire Exploitante de nationalité Française**

Propriétaire(s) de la (des) parcelle(s) suivante(s) :

Commune concernée : **COUPETZ et FAUX-VESIGNEUL**
Section(s) concernée(s) : **ZK, ZI, ZB, YN**
Numéro(s) de parcelle(s) concernée(s) : **ZK 15, ZK 6, ZI 19, ZB 7, ZB 11 et YN 11**
Lieu dit : **Sur Frazine, Les Vaux Cernats, Côte de la Neau de Veau, Grande Epine et Bilboquet**

Tableau récapitulatif de la (des) parcelle(s) concernée(s) :

Commune	Lieu dit	Section	Numéro de parcelle	Superficie
COUPETZ	Sur Frazine	ZK	15	6ha 42a 70ca
COUPETZ	Les Vaux Cernats	ZI	19	54a
COUPETZ	Côte de la Neau de Veau	ZK	6	1ha 69a 10ca
COUPETZ	Côte de la Neau de Veau	ZB	7	7ha 30a 20ca
COUPETZ	Grande Epine	ZB	11	7ha 15a 50ca
FAUX-VESIGNEUL	Bilboquet	YN	11	5ha 67a 66ca

Accepte les conditions de remise en état prévues par la société [QUADRAN], reprises ci-dessous et conformes à l'arrêté du 26 août 2011, modifié par l'arrêté du 6 novembre 2014 et reprises par l'article R 553-6 du Code de l'environnement « *relatif à la remise en état et à la construction des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent* ».

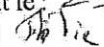
Les opérations de remise en état permettront au Terrain de retrouver sa vocation initiale, à savoir, l'exploitation [*agricole/ forestière / viticole/ taillis...*].

Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et poste de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 m autour des aérogénérateurs et des postes de livraison)
- l'excavation de la totalité de la fondation

- le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation (sauf si le propriétaire souhaite leur maintien en l'état).

L'ensemble des travaux de remise en état du Site sera à la charge de la société exploitant le Parc éolien.

Fait le : 23/03/2018
A : 
En : 2 exemplaires

Signatures(s) :



ANNEXE 6

Avis relatif aux conditions de remise en état du Terrain lors de l'arrêt définitif du Parc éolien

Le(s) soussigné(s) :

Propriétaire(s) de(s) la parcelle(s) suivantes :

Nom/Prénom : **Madame MINET Laurence**

Demeurant au : **2 allée des crayère 51500 TAISSY**

Qualité : **Nu-proprétaire** de nationalité Française

Nom/Prénom : **Monsieur Michel GOBRON et Madame Huguette GOBRON**

Demeurant au : **5 GRANDE RUE 51240 COUPETZ**

Qualité : **Usufruitier** de nationalité Française

Tableau récapitulatif des parcelles concernées :

Commune	Lieu dit	Section	Numéro de parcelle	Superficie
COUPETZ	Sur Frazine et Les Toultes	ZK	ZK N°26	4,27 Hectares
COUPETZ	Sur Frazine et Les Toultes	ZL	ZL N° 9	6,11 Hectares

Accepte(nt) les conditions de remise en état prévues par la société [QUADRAN], reprises ci-dessous et conformes à l'arrêté du 26 août 2011, modifié par l'arrêté du 6 novembre 2014 et reprises par l'article R 553-6 du Code de l'environnement « *relatif à la remise en état et à la construction des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent* ».

Les opérations de remise en état permettront au Terrain de retrouver sa vocation initiale, à savoir, l'exploitation [*agricole/ forestière / viticole/ taillis...*].

Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et poste de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 m autour des aérogénérateurs et des postes de livraison)
- l'excavation de la totalité de la fondation
- le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation (sauf si le propriétaire souhaite leur maintien en l'état).

L'ensemble des travaux de remise en état du Site sera à la charge de la société exploitant le Parc éolien.

Fait le 18/03/18

A Coupetz

En 3 exemplaires

Signature(s) :




27/32

JG H G
M.G. LM

nc

c 13 D

ANNEXE 6

**Avis relatif aux conditions de remise en état
du Terrain lors de l'arrêt définitif du Parc éolien**

Le(s) soussigné(s) :

Nom/Prénom : **GFA MAISON DIEU Représenté par Monsieur Jean-Marie CAILLOT**
Demeurant au : **3 RUE DE CHALONS 51320 COOLE**
Qualité : **Propriétaire** de nationalité **Française**

Nom/Prénom : **Madame CAILLOT ep BEDES Marie Ange**
Demeurant au : **15 Chemin de Transide et Cabrie 34820 TEYRAN**
Qualité : **Nu-propiétaire** de nationalité **Française**

Nom/Prénom : **Monsieur CAILLOT Pascal**
Demeurant au : **1 Rue Michelet 52100 SAINT DIZIER**
Qualité : **Nu-propiétaire** de nationalité **Française**

Nom/Prénom : **Madame CAILLOT née GOBRON Monique**
Demeurant au : **5 Rue de Chalons 51320 COOLE**
Qualité : **Usufruitier** de nationalité **Française**

Propriétaire(s) de la (des) parcelle(s) suivante(s) :

Commune concernée : **COUPETZ**
Section(s) concernée(s) : **ZL**
Numéro(s) de parcelle(s) concernée(s) : **ZL 4**
Lieu dit : **Le Buisson Georges**

Tableau récapitulatif de la (des) parcelle(s) concernée(s) :

Commune	Lieu dit	Section	Numéro de parcelle	Superficie
COUPETZ	Le Buisson Georges	ZL	ZL 4	

Accepte les conditions de remise en état prévues par la société [QUADRAN], reprises ci-dessous et conformes à l'arrêté du 26 août 2011, modifié par l'arrêté du 6 novembre 2014 et reprises par l'article R 553-6 du Code de l'environnement « *relatif à la remise en état et à la construction des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent* ».

Les opérations de remise en état permettront au Terrain de retrouver sa vocation initiale, à savoir, l'exploitation [*agricole/ forestière / viticole/ taillis...*].

Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et poste de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 m autour des aérogénérateurs et des postes de livraison)
- l'excavation de la totalité de la fondation

28/34

H.E. MAB

MC PC

Bc



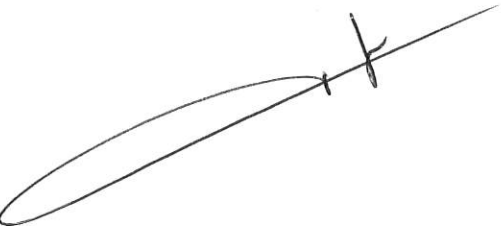
- le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation (sauf si le propriétaire souhaite leur maintien en l'état).

L'ensemble des travaux de remise en état du Site sera à la charge de la société exploitant le Parc éolien.

Fait le : 12 juin 2018

A : *Coob*
En : 5 exemplaires

Signatures(s) :

Joc

Jme

ANNEXE 6

**Avis relatif aux conditions de remise en état
du Terrain lors de l'arrêt définitif du Parc éolien**

Le(s) soussigné(s) :

Propriétaire(s) de(s) la parcelle(s) suivantes :

Nom/Prénom : **Madame LELARGE Jaqueline**

Demeurant au : **9 allée des crayère 51500 TAISSY**

Qualité : **Nu-proprétaire** de nationalité **Française**

Nom/Prénom : **Monsieur Michel GOBRON et Madame Huguette GOBRON**

Demeurant au : **5 GRANDE RUE 51240 COUPETZ**

Qualité : **Usufruitier** de nationalité **Française**

Tableau récapitulatif des parcelles concernées :

Commune	Lieu dit	Section	Numéro de parcelle	Superficie
COUPETZ	Sur Frazine	ZK	N°17	0,87 Hectares

Accepte(nt) les conditions de remise en état prévues par la société [QUADRAN], reprises ci-dessous et conformes à l'arrêté du 26 août 2011, modifié par l'arrêté du 6 novembre 2014 et reprises par l'article R 553-6 du Code de l'environnement « *relatif à la remise en état et à la construction des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent* ».

Les opérations de remise en état permettront au Terrain de retrouver sa vocation initiale, à savoir, l'exploitation [agricole/ forestière / viticole/ taillis...].

Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et poste de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 m autour des aérogénérateurs et des postes de livraison)
- l'excavation de la totalité de la fondation
- le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation (sauf si le propriétaire souhaite leur maintien en l'état).

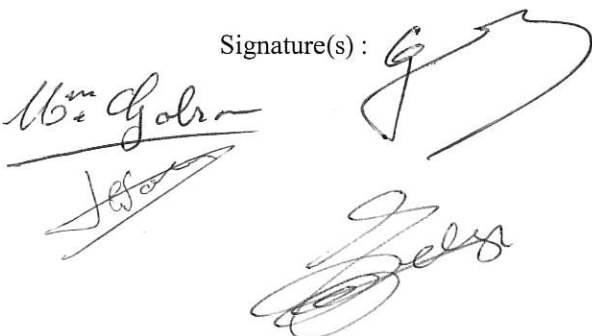
L'ensemble des travaux de remise en état du Site sera à la charge de la société exploitant le Parc éolien.

Fait le 12/07/18

A Nuisement

En 3 exemplaires

Signature(s) :



27/32

SG MG m.g.

JL

nc

ANNEXE 6

Avis relatif aux conditions de remise en état du Terrain lors de l'arrêt définitif du Parc éolien

Le(s) soussigné(s) :

Propriétaire(s) de(s) la parcelle(s) suivantes :

Nom/Prénom : **Monsieur BOBAN Pierre**

Demeurant au : **11 rue saint Nicolas 51240 VITRY-LA-VILLE**

Qualité : **Propriétaire** de nationalité **Française**

Tableau récapitulatif des parcelles concernées :

Commune	Lieu dit	Section	Numéro de parcelle	Superficie
COUPETZ	Les Toultes	ZL	8	4,7190 Hectares

Accepte(nt) les conditions de remise en état prévues par la société [QUADRAN], reprises ci-dessous et conformes à l'arrêté du 26 août 2011, modifié par l'arrêté du 6 novembre 2014 et reprises par l'article R 553-6 du Code de l'environnement « *relatif à la remise en état et à la construction des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent* ».

Les opérations de remise en état permettront au Terrain de retrouver sa vocation initiale, à savoir, l'exploitation [*agricole/ forestière / viticole/ taillis...*].

Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et poste de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 m autour des aérogénérateurs et des postes de livraison)
- l'excavation de la totalité de la fondation
- le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation (sauf si le propriétaire souhaite leur maintien en l'état).

L'ensemble des travaux de remise en état du Site sera à la charge de la société exploitant le Parc éolien.

Fait le 4 Décembre 2014 Vitry la Ville

En 3 exemplaires

Signature(s) :

Monsieur BOBAN Pierre



ANNEXE 6

Avis relatif aux conditions de remise en état du Terrain lors de l'arrêt définitif du Parc éolien

Le(s) soussigné(s) :

Propriétaire(s) de(s) la parcelle(s) suivantes :

Nom/Prénom : **Madame GARCIN Christel**

Demeurant au : **12 rue Lochet 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

Qualité : **Nu-propiétaire** de nationalité **Française**

Nom/Prénom : **Madame BRODIER Annie**

Demeurant au : **32 Grande rue 51240 COUPETZ**

Qualité : **Usufruitier** de nationalité **Française**

Tableau récapitulatif des parcelles concernées :

Commune	Lieu dit	Section	Numéro de parcelle	Superficie
COUPETZ	Les Vaux Cernats	ZI	ZI 15	5,17 Hectares

Accepte(nt) les conditions de remise en état prévues par la société [QUADRAN], reprises ci-dessous et conformes à l'arrêté du 26 août 2011, modifié par l'arrêté du 6 novembre 2014 et reprises par l'article R 553-6 du Code de l'environnement « *relatif à la remise en état et à la construction des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent* ».

Les opérations de remise en état permettront au Terrain de retrouver sa vocation initiale, à savoir, l'exploitation [*agricole/ forestière / viticole/ taillis...*].

Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :


- le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et poste de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 m autour des aérogénérateurs et des postes de livraison)
- l'excavation de la totalité de la fondation
- le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation (sauf si le propriétaire souhaite leur maintien en l'état).

L'ensemble des travaux de remise en état du Site sera à la charge de la société exploitant le Parc éolien.

Fait le 25/9/2017 A Coupetz au Code

En 3 exemplaires

Signature(s) :



ANNEXE 5

**Avis relatif aux conditions de remise en état
du Terrain lors de l'arrêt définitif du Parc éolien**

....Le soussigné Monsieur Victor OURY, agissant en sa qualité de Maire de la Commune de COUPETZ :

Propriétaire(s) de(s) la parcelle(s) suivante(s)

Commune	Lieu-dit	Section	Numéro de parcelle	Superficie
COUPETZ	Bataille	ZA	7	44 a 50 ca

Accepte les conditions de remise en état prévues par la société QUADRAN, reprises ci-dessous et conformes à l'arrêté du 26 août 2011, modifié par l'arrêté du 6 novembre 2014 et reprises par l'article R 553-6 du Code de l'environnement « *relatif à la remise en état et à la construction des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent* ».

Les opérations de remise en état permettront au Terrain de retrouver sa vocation initiale, à savoir, l'exploitation agricole.

Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et poste de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 m autour des aérogénérateurs et des postes de livraison)
- l'excavation de la totalité des fondations.
- le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation (sauf si le propriétaire souhaite leur maintien en l'état).

L'ensemble des travaux de remise en état du Site sera à la charge de la société exploitant le Parc éolien.

Fais-le 20/06/2013
A Coupetz
En TROIS exemplaires

Nom Prénom OURY Victor
Signature(s) :



6.5 Annexe 5 : Bilans financiers de QUADRAN pour les années 2018, 2017 et 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : QUADRAN		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 0074 RUE LIEUTENANT DE MONTCABRIER 34500 BEZIERS		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 4 3 4 8 3 6 2 7 6 0 0 2 5 4		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, 31/12/2018				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
			Net 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	454 693	322 212
		Fonds commercial (1)	AH	AI	745 529	65 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ	72 885	23 294
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	336 411	195 097
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 262 890	588 123
		Immobilisations en cours	AV	AW	126 107	
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	60 484 774	19 218 165
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	162 390 431	9 512 702
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG	116 276	
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	579 126	
TOTAL (II)		BJ	BK	226 569 122	29 924 593	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO	26 058 191	26 058 191
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU	353 900	99 905
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	179 050	179 050
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	13 432 325	273 279
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 303 903	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	6 137 698	6 137 698	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	289 381	289 381	
	TOTAL (III)	CJ	CK	47 754 448	373 183	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	274 323 570	30 297 776	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an CR		327 081	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>QUADRAN</u>		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :8 260 769.....)	DA 8 260 769
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB 11 704 687
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC
	Réserve légale (3)	DD 826 077
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF 85 582
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG
	Report à nouveau	DH 38 038 313
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 27 906 281
	Subventions d'investissement	DJ
	Provisions réglementées *	DK 57 816
	TOTAL (I)	DL 86 879 524
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs
Avances conditionnées		DN
TOTAL (II)		DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP
	Provisions pour charges	DQ
	TOTAL (III)	DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS
	Autres emprunts obligataires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 277 040
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV 123 684 516
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW 13 871
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 3 566 033
	Dettes fiscales et sociales	DY 6 127 594
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ 153 167
	Autres dettes	EA 4 700 115
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB 18 623 935
TOTAL (IV)	EC 157 146 270	
Écarts de conversion passif*	(V) ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 244 025 794	
RENYOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C
		1D
		1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 35 799 384	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : QUADRAN		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 0074 RUE LIEUTENANT DE MONTCABRIER 34500 BEZIERS		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 4 3 4 8 3 6 2 7 6 0 0 2 5 4			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N clos le, 31/12/2017			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	227 689	234 456
		Fonds commercial (1)	AH	AI	65 000	680 529
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ	14 636	51 531
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	139 929	103 854
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	536 309	722 831
		Immobilisations en cours	AV	AW		124 824
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	7 742 152	14 505 864
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	9 512 702	113 171 488
		Autres titres immobilisés	BD	BE		27 684 347
		Prêts	BF	BG		116 276
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		575 914
	TOTAL (II)		BJ	BK	18 238 416	157 971 914
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO	15 347 086	21 519 606
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU	60 472	280 834
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		127 715
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	273 905	7 054 941
		Autres créances (3)	BZ	CA		889 856
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG		802 432	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		909 240	
	TOTAL (III)	CJ	CK	15 681 463	31 584 624	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	33 919 879	189 556 538	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an CR		326 405	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>QUADRAN</u>		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :8 260 769.....)	DA 8 260 769
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB 11 671 236
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC
	Réserve légale (3)	DD 826 077
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF 48 823
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG
	Report à nouveau	DH 35 659 553
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 2 415 518
	Subventions d'investissement	DJ
	Provisions réglementées *	DK 39 127
	TOTAL (I)	DL 58 921 104
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs
Avances conditionnées		DN
TOTAL (II)		DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP
	Provisions pour charges	DQ
	TOTAL (III)	DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS
	Autres emprunts obligataires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 53 133 524
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV 52 342 113
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW 216
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 5 641 381
	Dettes fiscales et sociales	DY 3 089 319
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ 163 120
	Autres dettes	EA 687 300
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB 15 578 463
TOTAL (IV)	EC 130 635 434	
Écarts de conversion passif*	(V) ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 189 556 538	
RENYOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C
		1D
		1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 75 385 218	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : QUADRAN		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 0074 RUE LIEUTENANT DE MONTCABRIER 34500 BEZIERS		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 4 3 4 8 3 6 2 7 6 0 0 2 5 4			Néant <input type="checkbox"/> *				
			Exercice N clos le, 31/12/2016				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	241 973	161 190	80 783
		Fonds commercial (1)	AH	AI	745 529	10 833	734 695
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	201 804	46 106	155 698
		Constructions	AP	AQ	524 600	232 272	292 328
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	188 598	100 349	88 250
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 279 778	750 456	529 322
		Immobilisations en cours	AV	AW	307 071		307 071
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	21 302 487	4 357 403	16 945 084
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	98 938 869	6 226 630	92 712 239
		Autres titres immobilisés	BD	BE	19 082 397		19 082 397
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	1 431 881		1 431 881
	TOTAL (II)		BJ	BK	144 244 987	11 885 240	132 359 748
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO	35 279 363	12 041 446	23 237 917
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	349 466	60 472	288 993
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	168 949		168 949
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	6 870 420	273 905	6 596 515
		Autres créances (3)	BZ	CA	432 043		432 043
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
	Disponibilités	CF	CG	6 760 887		6 760 887	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	337 583		337 583	
	TOTAL (III)	CJ	CK	50 198 712	12 375 823	37 822 888	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	194 443 699	24 261 063	170 182 636	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an		CR	326 405
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>QUADRAN</u>		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :8 260 769.....)	DA 8 260 769
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB 11 671 236
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC
	Réserve légale (3)	DD 826 077
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG
	Report à nouveau	DH 28 457 314
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 7 251 061
	Subventions d'investissement	DJ
	Provisions réglementées *	DK 160 789
	TOTAL (I)	DL 56 627 247
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs
Avances conditionnées		DN
TOTAL (II)		DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP 955 705
	Provisions pour charges	DQ
	TOTAL (III)	DR 955 705
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS 20 004 384
	Autres emprunts obligataires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 8 338 743
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV 57 183 613
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW 60 373
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 3 233 866
	Dettes fiscales et sociales	DY 4 209 065
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ 383 434
	Autres dettes	EA 1 302 413
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB 17 883 795
TOTAL (IV)	EC 112 599 684	
Écarts de conversion passif*	(V) ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 170 182 636	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C
		1D
		1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 48 844 255	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

6.6 Annexe 6 : Plan d'affaire du projet

Echéancier de la dette bancaire pour le projet éolien de Coupetz

Echéancier dette bancaire

Semestre 1	2	4	6	8	10	12	14	16	18	20	22	24	26	28	30
solde initial S1	21 670 128	20 413 156	19 124 563	17 803 553	16 449 312	15 061 004	13 637 770	12 178 734	10 682 994	9 149 626	7 577 685	5 966 199	4 314 175	2 620 592	884 404
Remboursements S1	-624 583	-640 295	-656 402	-672 915	-689 843	-707 197	-724 987	-743 225	-761 922	-781 089	-800 738	-820 882	-841 532	-862 702	-884 404
solde final S1	21 045 546	19 772 861	18 468 160	17 130 639	15 759 470	14 353 807	12 912 783	11 435 509	9 921 072	8 368 537	6 776 947	5 145 317	3 472 643	1 757 890	0
intérêts S1	-270 877	-255 164	-239 057	-222 544	-205 616	-188 263	-170 472	-152 234	-133 537	-114 370	-94 721	-74 577	-53 927	-32 757	-11 055
Semestre 2	1	3	5	7	9	11	13	15	17	19	21	23	25	27	29
solde initial S2	22 287 000	21 045 546	19 772 861	18 468 160	17 130 639	15 759 470	14 353 807	12 912 783	11 435 509	9 921 072	8 368 537	6 776 947	5 145 317	3 472 643	1 757 890
Remboursements S2	-616 872	-632 390	-648 298	-664 607	-681 326	-698 466	-716 037	-734 049	-752 515	-771 446	-790 852	-810 747	-831 143	-852 051	-873 486
solde final S2	21 670 128	20 413 156	19 124 563	17 803 553	16 449 312	15 061 004	13 637 770	12 178 734	10 682 994	9 149 626	7 577 685	5 966 199	4 314 175	2 620 592	884 404
intérêts S2	-278 588	-263 069	-247 161	-230 852	-214 133	-196 993	-179 423	-161 410	-142 944	-124 013	-104 607	-84 712	-64 316	-43 408	-21 974

Plan de financement du Parc éolien de Coupetz avec des éoliennes d'une puissance unitaire maximale de 2,5 MW

Caractéristiques

	Nb éoliennes	Puissance installée	Productible P90	Montant immobilisé	Montant immobilisé
Unité	unités	en MW	en heures/eq	en EUR/MW	en EUR
Parc	10	21,85	2 200	1 200 000	26 220 000

Tarif éolien 2017 (€/MWh)	66,00
Coefficient L	1,50%
Taux	2,50%
Durée prêt	15,00
% de fonds propres	15%

Compte d'exploitation	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041
Chiffre d'affaires	1 586 310	3 220 209	3 268 512	3 317 540	3 367 303	3 417 813	3 469 080	3 521 116	3 573 933	3 627 542	3 681 955	3 737 184	3 793 242	3 850 141	3 907 893	3 924 132	3 959 389	4 038 576	4 119 348	4 201 735	2 142 885
Charges d'exploitation	480 700	983 512	1 006 133	1 029 274	1 052 947	1 077 165	1 101 940	1 127 285	1 153 212	1 179 736	1 206 870	1 234 628	1 263 024	1 292 074	1 321 792	1 352 193	1 383 293	1 415 109	1 447 656	1 480 953	757 507
dt frais de maintenance	141 000	144 243	147 561	150 954	154 426	157 978	161 612	165 329	169 131	173 021	177 001	181 072	185 237	189 497	193 855	198 314	202 875	207 541	212 315	217 198	111 097
dt autres charges d'exploitation	339 700	839 269	858 572	878 320	898 521	919 187	940 328	961 956	984 081	1 006 715	1 029 869	1 053 556	1 077 788	1 102 577	1 127 936	1 153 879	1 180 418	1 207 568	1 235 342	1 263 754	646 410
Montant des impôts et taxes hors IS	121 683	243 367	248 964	254 690	260 548	266 541	272 671	278 943	285 358	291 922	298 636	305 504	312 531	319 719	327 073	334 595	342 291	350 164	358 218	366 457	187 443
Excédent brut d'exploitation	983 927	1 993 330	2 013 415	2 033 576	2 053 808	2 074 107	2 094 469	2 114 889	2 135 363	2 155 884	2 176 449	2 197 052	2 217 687	2 238 348	2 259 029	2 237 344	2 233 804	2 273 304	2 313 474	2 354 326	1 197 935
Dotations aux amortissements	874 000	1 748 000	1 748 000	1 748 000	1 748 000	1 748 000	1 748 000	1 748 000	1 748 000	1 748 000	1 748 000	1 748 000	1 748 000	1 748 000	1 748 000	1 748 000	1 748 000	1 748 000	1 748 000	1 748 000	874 000
Provision pour démantèlement	16 667	33 333	33 333	33 333	33 333	33 333	33 333	33 333	33 333	33 333	33 333	33 333	33 333	33 333	33 333	16 667	0	0	0	0	0
Résultat d'exploitation	93 260	211 997	232 082	252 242	272 474	292 774	313 136	333 556	354 029	374 551	395 116	415 719	436 353	457 014	477 695	472 678	485 804	525 304	565 474	606 326	323 935
Résultat financier	-278 588	-533 946	-502 325	-469 909	-436 677	-402 610	-367 685	-331 882	-295 178	-257 551	-218 977	-179 433	-138 894	-97 335	-54 731	-11 055	0	0	0	0	0
Résultat courant avant IS	-185 327	-321 949	-270 243	-217 667	-164 203	-109 836	-54 550	1 674	58 851	117 000	176 139	236 286	297 460	359 679	422 964	461 622	485 804	525 304	565 474	606 326	323 935
Montant de l'impôt sur les sociétés	34,00%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	117 735	156 952	165 173	178 603	192 261	206 151	110 138
Résultat net après impôt	-185 327	-321 949	-270 243	-217 667	-164 203	-109 836	-54 550	1 674	58 851	117 000	176 139	236 286	297 460	359 679	305 230	304 671	320 631	346 700	373 213	400 175	213 797
Capacité d'autofinancement	688 673	1 426 051	1 477 757	1 530 333	1 583 797	1 638 164	1 693 450	1 749 674	1 806 851	1 865 000	1 924 139	1 984 286	2 045 460	2 107 679	2 053 230	2 052 671	2 068 631	2 094 700	2 121 213	2 148 175	1 087 797
Flux de remboursement de dette	616 872	1 256 972	1 288 593	1 321 009	1 354 241	1 388 309	1 423 233	1 459 036	1 495 740	1 533 368	1 571 941	1 611 486	1 652 024	1 693 583	1 736 187	884 404	0	0	0	0	0
Flux de trésorerie disponible	71 801	169 079	189 164	209 324	229 556	249 855	270 217	290 637	311 111	331 633	352 198	372 800	393 435	414 096	317 042	1 168 267	2 068 631	2 094 700	2 121 213	2 148 175	1 087 797

Les charges d'exploitation comprennent l'ensemble des charges courantes encourues pendant la phase d'exploitation, notamment les loyers, les assurances, les frais de maintenance et de réparation, les coûts de gestion technique et administrative et les frais liés au respect des différentes obligations réglementaires comme, par exemple, la constitution des garanties pour démantèlement et les suivis environnementaux.

6.7 Annexe 7 : centrales éoliennes exploitées par QUADRAN



CENTRALES EN EXPLOITATION



Éolien	2
Hydro	4
Biogaz & biomasse	4
Solaire	5

** Centrales en exploitation pour le compte de tiers*



Mars 2018

CENTRALE	LOCALISATION	PUISSANCE (KW)	EOLIENNES	MISE EN SERVICE
MORNE CONSTANT	Capesterre (Guadeloupe)	1 380	23 Vergnet GEV 15/60	06/2000
PLATEAU DE LA MONTAGNE / DÉSIRADE 3 (en repowering)	La Désirade (Guadeloupe)	2 100	35 Vergnet GEV MP 15/60	Parc actuel : 10/2000 Nouveau parc : 09/2019
FOND CARAÏBES	Saint François (Guadeloupe)	4 400	20 Vergnet GEV MP 26/220	09/2003
MORNE CARRIÈRE	Le Vauclin (Martinique)	1 100	4 Vergnet GEV MP 275/32	12/2004
MONT FAVERGER / QUARNON (HH) *	Pogny (51)	4 200	2 Senvion MM82	01/2005
MALANDAUX	Pogny & Omev (51)	4 200	2 Senvion MM82	05/2005
LA PERRIÈRE 1	Sainte-Suzanne (Réunion)	3 850	14 Vergnet GEV MP 275/32	11/2005
LA PERRIÈRE 2	Sainte-Suzanne (Réunion)	3 300	12 Vergnet GEV MP 275/32	08/2006
TERRE DE BAS	Terre de Bas (Guadeloupe)	1 925	7 Vergnet GEV MP 275/32	09/2006
GRAND MAISON	Petit Canal (Guadeloupe)	1 375	5 Vergnet GEV MP 275/32	05/2007
L'ÉPINETTE REPOWERING (HH) *	La Chaussée-sur-Marne (51)	3 400	1 Senvion 3.4M122	07/2017
LA PERRIÈRE 3	Sainte-Suzanne (Réunion)	3 025	11 Vergnet GEV MP 275/32	09/2007
LE COULOUMI	Villesèque-des-Corbières (11)	4 710	2 Enercon E70	03/2008
SAINT-JEAN-LACHALM	Saint-Jean-Lachalm (43)	12 000	6 Enercon E70	06/2009
LASTOURS 2 / PLAN DU PAL	Portel-des-Corbières (11)	11 775	5 Enercon E70	01/2010
SORBON	Sorbon (08)	6 000	3 Enercon E82	04/2010
DÉSIRADE 4	La Désirade (Guadeloupe)	1 650	6 Vergnet GEV MP 275/32	07/2010
CHAMPS PARENTS	La Chaussée-sur-Marne & Dampierre-sur-Moivre (51)	10 500	5 Senvion MM92	08/2010
CROIX DE CUITOT	Francheville & Dampierre-sur-Moivre (51)	14 700	7 Senvion MM92	09/2010
CÔTE À L'ARBRE L'ESTRÉE (HH) *	La Chaussée-sur-Marne (51)	4 200	2 Senvion MM92	09/2010
L'OLIVIER	Roquefort-des-Corbières (11)	2 355	1 Enercon E70	12/2010
BALAZÉ 1 & 2	Balazé (35)	8 300	3 Enercon E82 & 1 E70	10/2010 & 01/2013
LES HAUTS VENTS	Saint-Amand (50)	6 900	3 Enercon E82	05/2011
MAXENT	Maxent (35)	6 000	3 Vestas V90	09/2012
LA MOTELLE	Banogne, St-Quentin-le-Petit, Le Thour (08)	24 000	8 Vestas V112	02/2013
VENT DE THIÉRACHE 1 & 2	Antheyy, Auvillers-les-Forges, Champlin (08)	27 500	11 Nordex N100	09/2013
FERMIERS DE LOUÉ *	Juillé, Piacé, Vivoin (72)	10 800	6 Vestas V100	01/2014
MONT FAMILLOT (HH) *	Francheville (51)	3 200	1 Senvion 3.2M114	01/2015
LCB3	Luchy & Muidorge (60)	10 000	5 Enercon E82	04/2015
PETITE PLACE	Capesterre (Guadeloupe)	2 475	9 Vergnet GEV MP 275/32	09/2015
PLAINE DES ROCHES *	Roches Noires (Île Maurice)	9 350	11 Gamesa G58	12/2015
MOULINS À VENT DU KERMADÉEN	Lannéanou (29)	4 000	5 Enercon E53	12/2015
NESLE-LA-REPOSTE	Nesle-la-Reposte (51)	6 000	3 Senvion MM100	12/2015
ÉOLIENNES DE L'OURCQ ET DU CLIGNON	Chézy-en-Orxois (02)	10 000	5 Enercon E82	06/2016
MOULIN TIZON	Montreuil-des-Landes (35)	12 000	6 Gamesa G97	07/2016
TREFFENDEL	Treffendel (35)	8 000	4 Vestas V100	07/2016
LCB1	Maisoncelle-Tuileries (60)	10 000	5 Enercon E82	01/2017
LCB4	Puits-La-Vallée & La Chaussée du Bois d'Écu (60)	10 000	5 Enercon E82	01/2017
ÉOLE DU BOCAGE	Nueil-les-Aubiers & Saint-Maurice-Étussou (79)	12 000	6 Enercon E82	02/2017
PETIT FOUGERAY	Le Petit-Fougeray (35)	10 000	5 Vestas V100	03/2017
LCB2	Le Crocq (60)	6 000	3 Enercon E82	03/2017
LCB5	Hardivillers (60)	6 000	3 Enercon E82	03/2017

VALLÉE GENTILLESSE (EXTENSION MONT DE L'ARBRE)	La-Chaussée-sur-Marne (51)	6 000	2 Senvion 3.0M122	03/2017
LE POT AUX CHIENS	Varades (44)	4 800	6 Enercon E53	06/2017
ÉOLE LES PATOURES	Lussac-les-Églises (87)	18 000	6 Senvion 3M122	10/2017
DAINVILLE-BERTHELÉVILLE	Dainville-Bertheléville (55)	24 000	12 Vestas V110	10/2017
VENT DE THIÉRACHE 3	Antheny (08)	2 400	1 Nordex N117	11/2017
ARQUES 1 & 2	Arques (12)	12 000	6 Enercon E70	11/2017
COUME	Coume (57)	7 500	3 Nordex N100	12/2017
CONQUEREUIL (en construction)	Conquereuil (44)	12 000	5 Gamesa G114	Prévue 04/2018
CUXAC (en construction)	Cuxac-d'Aude (11)	11 500	5 Enercon E70	Prévue 04/2018
BUISSONS SUD (en construction)	Portel-des-Corbières (11)	2 700	3 Enercon E44	Prévue 09/2018
LASTOURS 3 (en repowering)	Portel-des-Corbières (11)	2 700	3 Enercon E44	Prévue 09/2018
GOULIEN (en repowering)	Goulien (29)	6 400	8 Enercon E48	Prévue 09/2018
CHAMPS CHARDON (en construction)	Courcelles-Epayelles, Lataule & Mortemer (60)	10 000	5 Senvion MM100	Prévue 11/2018
RÂNES (en construction)	Rânes (61)	22 000	11 Enercon E82	Prévue 11/2018
ARQUES 2BIS & 3 (en construction)	Arques (12)	10 000	5 Enercon E70	Prévue 12/2018
CÔTE DU MOULIN (en construction)	Villers-devant-Le-Thour, Asfeld (08)	23 000	7 Nordex N117 & N100	Prévue 12/2018
BOIN (en construction)	Bazoches-les-Gallerandes (45)	8 000	4 Senvion MM100	Prévue 05/2019
YATÉ (en construction)	Yaté (Nouvelle-Calédonie)	20 400	24 Gamesa G58	Prévue 05/2019
PIERREFITTE-ÈS-BOIS (en construction)	Pierrefitte-ès-Bois (45)	8 400	4 Gamesa G114	Prévue 06/2019

CENTRALE	LOCALISATION	PUISSANCE (KW)	RIVIÈRE	HAUTEUR DE CHUTE	MISE EN SERVICE
MONS LA TRIVALLE	Mons La Trivalle (34)	1 300	Le Jaur	8 m	10/2010
BARBAIRA	Capendu (11)	500	L'Aude	3 m	01/2011
PRÉVINQUIÈRES	Prévinquières (12)	400	L'Aveyron	3 m	09/2011
MOULIN DE BIAS *	Albias (82)	125	L'Aveyron	2,5 m	08/2012
GLACIÈRE DE PALISSE	Montauban (82)	1 050	Le Tarn	2,5 m	04/2012
LA BARLATTE	Guillaumes (06)	980	La Barlatte	111 m	04/2015
BIOULE *	Bioule (82)	260	L'Aveyron	2,1 m	12/2015
MOULIN D'ALAS	Balaguères (09)	270	Le Lez	3,5m	02/2017
BOR ET BAR *	Bar (12)	350	Le Jaur	2,5 m	07/2017
LE GRILLATIER (en construction)	Guillaumes (06)	1 900	Le Grillatier	41 m	Prévue 07/2018
LE BONNANT (en construction)	Les Contamines- Montjoie (74)	2 500	Le Bonnant		Prévue 10/2018
L'ARVAN (en construction)	Saint-Jean-d'Arves (73)	2 500	L'Arvan		Prévue 10/2018

CENTRALE	LOCALISATION	PUISSANCE (KW)	SITE/TYPE DE VALORISATION	MISE EN SERVICE
BIOGAZ VERT-LE-GRAND	Vert-le-Grand (91)	3 990	ISDND de Semavert	08/2005
MARGERIAZ ÉNERGIE	Gonfreville-l'Orcher (76)	535	ISDND d'Etaires	02/2010
BIOGAZ VIRIAT	Viriât (01)	1 390	ISDND de la Tienne	12/2012
BIOGAZ CHÂTILLON	Châtillon-sur-Indre (36)	800	ISDND	08/2014
BIOGAZ CORCELLES	Corcelles-Ferrières (25)	970	ISDND	08/2014
BIOGAZ LIBRON	Béziers (34)	625	CET de Béziers	10/2014
BIOGAZ BREUIL	Brueil-en-Vexin (78)	320	ISDND du Bois des Obligeois	01/2015
BIOGAZ ÉPINAY	Épinay-Champlâtreux (95)	851	ISDND	10/2015
BIOGAZ TORCY	Torcy (71)	1 274	ISDND de Torcy	09/2017
BIOGAZ MILHAC	Milhac-d'Auberoche (24)	1 067	ISDND de Milhac	10/2017
BIOGAZ SOIGNOLLES	Soignolles-en-Brie (77)	851	ISDND de Soignolles-en-Brie	10/2017

CENTRALE	LOCALISATION	PUISSANCE (KWC)	TYPE D'INSTALLATION	MISE EN SERVICE
			AU SOL	
LA CALADE	La Palme (11)	4 800	Au sol (fixe)	06/2011
PLA DE LA ROQUE	Roquefort-des-Corbières (11)	4 800	Au sol (fixe)	07/2011
HÉLIO LA PERRIÈRE	Sainte-Suzanne (Réunion)	3 000	Au sol (fixe)	05/2011
DOCOS	Ducos (Martinique)	4 125	Au sol (fixe)	06/2011
CET ST JEAN DE LIBRON	Béziers (34)	4 500	Au sol (fixe)	11/2013
POUZOLS-MINERVOIS	Pouzols-Minervois (11)	4 950	Au sol (fixe)	09/2014
BÉTHENIVILLE	Bétheniville (51)	5 300	Au sol (fixe)	11/2014
NEES	Pauillac (33)	8 784	Au sol (fixe)	02/2015
LE CRÈS	Saint-Martin-de-Valgagues (30)	2 805	Au sol (fixe)	05/2015
L'ESTARAC	Boussens (31)	2 664	Au sol (fixe)	08/2015
ROQUEFORT SOLAR	Roquefort-des-Corbières (11)	10 021	Au sol (fixe)	02/2016
THÉZAN SOLAR	Thézan-lès-Béziers (34)	4 680	Au sol (fixe)	03/2016
LES ASPRES	Sigean (11)	3 282	Au sol (fixe)	01/2017
LE BRESCOU	Servian (34)	2 934	Au sol (fixe)	02/2017
TÉMALA	Voh (Nouvelle-Calédonie)	3 182	Au sol (fixe)	03/2017
BOULOUPARIS	Boulouparis (Nouvelle-Calédonie)	11 232	Au sol (fixe)	05/2017
BOULIGNY	Bouligny (55) & Joudreville (54)	5 190	Au sol (fixe)	06/2017
PIENNES	Piennes & Joudreville (54)	4 798	Au sol (fixe)	07/2017
LA CROIX	Beaupouyet (24)	6 060	Au sol (fixe)	11/2017
LES MÉLETTES	Beaucaire (30)	1 628	Au sol (trackers)	03/2018
BLAYE-LES-MINES	Blaye-Les-Mines (81)	10 977	Au sol (fixe)	03/2018
LA COKERIE (en construction)	St-Benoît-de-Carmaux & Carmaux (81)	4 974	Au sol (fixe)	Prévue 04/2018
MERLE SUD (en construction)	Saint-Magne (33)	11 995	Au sol (fixe)	Prévue 06/2018
LE SÉNÉGUIER (en construction)	Saint-Magne (33)	15 053	Au sol (fixe)	Prévue 12/2018
POPIDÉRY (en construction)	La Foa (Nouvelle-Calédonie)	5 799	Au sol (fixe)	Prévue 09/2018
TAMOA (en construction)	Tamoa (Nouvelle-Calédonie)	5 210	Au sol (fixe)	Prévue 09/2018
ZABO (en construction)	Béziers (34)	3 029	Au sol (trackers)	Prévue 09/2018
ZABO 2 (en construction)	Béziers (34)	1 121	Au sol (trackers)	Prévue 09/2018
TERRE DE BAS (en construction)	Terre de Bas (Guadeloupe)	2 897	Au sol (fixe)	Prévue 11/2018
CET BESSAN (en construction)	Bessan (34)	2 115	Au sol (fixe)	Prévue 12/2018
BOULOUPARIS 2 (en construction)	Boulouparis (Nouvelle-Calédonie)	15 840	Au sol (fixe)	Prévue 12/2018
FOND CARAÏBES (en construction)	Saint-François (Guadeloupe)	4 933	Au sol (fixe)	Prévue 12/2018
			OMBRIÈRES	
DOMAINE DE SAINT PIERRE	Vias (34)	785	Ombrières (caravanes)	07/2009
PACAR	Rivesaltes (66)	794	Ombrières (camping-cars)	09/2009
FLORENSAC HÉLIOPHANES 1 & 2	Florensac (34)	26	Ombrières	03/2010 & 10/2011
TRUCK ÉTAPE	Vendres (34)	4 400	Ombrières (poids lourds)	06/2011
LA COULOUIMINE	Latour-Bas-Erne (66)	1 280	Ombrières (caravanes)	10/2011
TAVEL HÉLIOPHANES	Tavel (30)	13	Ombrières	11/2011

DÉSIRADE VÉHICULES ÉLECTRIQUES	Beauséjour - La Désirade (Guadeloupe)	14	Ombrières/station de recharge	08/2015
GARE TGV AVIGNON	Avignon (84)	3 134	Ombrières	02/2016
KP1	Villeneuve-lès-Avignon (30)	628	Ombrières	05/2016
INP TOULOUSE	Toulouse (31)	1 380	Ombrières	07/2016
HÉLIOVALE - STADE DE LA MÉDITERRANÉE	Béziers (34)	4 342	Ombrières	10/2016
BOULODROME DE PINET	Pinet (34)	248	Ombrières	09/2017
LES CORDELIERS 1, 2*, 3 (SEMPER)	Pézenas (34)	740	Ombrières	09/2017
BUT BÉZIERS	Béziers (34)	248	Ombrières	10/2017
LA CLAPE	Cap d'Agde (34)	1 662	Ombrières	10/2017
COQUILLES	Cap d'Agde (34)	1 489	Ombrières	10/2017
ÉCOLE DES MINES DE GARDANNE	Gardanne (13)	866	Ombrières	12/2017
ÉCOLE ARAGO (en construction)	Le Soler (66)	248	Ombrières	Prévue 04/2018
GARE TGV AVIGNON 2	Avignon (84)	1 513	Ombrières	03/2018
OMBRIÈRES CIRCUIT DU CASTELLET	Le Castellet (83)	2 413	Ombrières	03/2018
PARKING SAINT-MARIE-LA-MER (en construction)	Sainte-Marie-La-Mer (66)	245	Ombrières	Prévue 07/2018
BOMPAS HALLE DES SPORTS (en construction)	Bompas (66)	249	Ombrières	Prévue 07/2018
BOMPAS PARC DES SPORTS (en construction)	Bompas (66)	246	Ombrières	Prévue 07/2018
INTERMARCHÉ POLLESTRES (en construction)	Pollestres (66)	248	Ombrières	Prévue 07/2018
PARKING DU LAVOIR ST-FELIU-D'AVALL (en construction)	Saint-Feliu-d'Avall (66)	248	Ombrières	Prévue 07/2018
PARKING COMMUNAL LATOUR-BAS-ELNE (en construction)	Latour-Bas-Elne (66)	250	Ombrières	Prévue 07/2018
JARDINERIE PUIG (en construction)	Elne (66)	250	Ombrières	Prévue 12/2018
THEATRE OUEST (en construction)	Béziers (34)	1 911	Ombrières	Prévue 12/2018
			TOITURES	
STOP PNEU	Saint François (Guadeloupe)	34	Toiture	12/2008
SCI ALBATROS	Baie Mahault (Guadeloupe)	78	Toiture	12/2008
LAMAP	Béziers (34)	39	Toiture (neuf)	05/2009
BOISSERON	Baie Mahault (Guadeloupe)	138	Toiture	05/2009
SCI ATLANTIQUE - LEADER PRICE	Le Moule (Guadeloupe)	129	Toiture	06/2009
BIOMÉTAL MARTINIQUE	Le Robert (Martinique)	591	Toiture	06/2009
AUTO PARTNERS	Les Abymes (Guadeloupe)	39	Toiture	07/2009
SCI ESPÉRANCE	Morne à l'Eau (Guadeloupe)	53	Toiture	07/2009
SCI TAMARINIER	Baie Mahault (Guadeloupe)	160	Toiture	07/2009
BIOMÉTAL GUADELOUPE	Lamentin (Guadeloupe)	398	Toiture	09/2009
ARMA SUD	Saint-Pierre (Réunion)	176	Toiture	09/2009
PHARMAR	La Possession (Réunion)	244	Toiture	09/2009
LYCÉE BEL-AIR	Sainte-Suzanne (Réunion)	735	Toiture	10/2009
LOCATE	Saint-Pierre (Réunion)	134	Toiture	10/2009
SOBAT	Béziers (34)	237	Toiture (rénovation)	11/2009
ENTREPÔT FROID	Le Port (Réunion)	353	Toiture	11/2009
SCI ROND-POINT	Petit Canal (Guadeloupe)	30	Toiture	11/2009
ÉCOLE GEORGES BRASSENS	Sauvian (34)	72	Toiture (rénovation)	12/2009
GASSIER	Béziers (34)	92	Toiture (rénovation)	12/2009
LYCÉE MANA	Mana (Guyane)	659	Toiture	12/2009
CAVE DE FLORENSAC	Florensac (34)	269	Toiture (rénovation)	02/2010
ATELIER PLIAGE	Saint-Pierre (Réunion)	137	Toiture	03/2010

ATELIER TÔLE ONDULÉE	Saint-Pierre (Réunion)	205	Toiture	03/2010
ALLOIN - CHAPONNAY	Chaponnay (69)	722	Toiture (neuf)	03/2010
MARIMMAX	Fort-de-France (Martinique)	68	Toiture	04/2010
ÉPERON BITERROIS	Béziers (34)	238	Toiture (rénovation)	04/2010
LYCÉE TRIONCELLE	Baie Mahault (Guadeloupe)	569	Toiture	04/2010
ALLOIN - ANDRÉZIEUX 1 & 2	Andrézieux (42)	690	Toiture (neuf)	04/2010 & 08/2013
ORANGE LES VIGNES	Orange (84)	2 163	Toiture (neuf)	04/2010
ALLOIN - BOURGES	Bourges (18)	767	Toiture (neuf)	04/2010
SINAPIN	Saint François (Guadeloupe)	27	Toiture	06/2010
LAGUARIGUE PLACE D'ARMES	Le Lamentin (Martinique)	423	Toiture	06/2010
PLASTOI	Saint-Pierre (Réunion)	317	Toiture	06/2010
LANGÉVIN	Béziers (34)	783	Toiture (rénovation)	07/2010
LYCÉE SAINT LAURENT	Saint Laurent du Maroni (Guyane)	1 033	Toiture	07/2010
LYCÉE RÉMIRE	Rémire (Guyane)	1 036	Toiture	08/2010
5 MOISSAN	Béziers (34)	134	Toiture (rénovation)	10/2010
KARINA	Béziers (34)	181	Toiture (rénovation)	10/2010
BLONDEL	Béziers (34)	782	Toiture (rénovation)	10/2010
MERCORENT	Béziers (34)	145	Toiture (neuf)	10/2010
OI BÉZIERS	Béziers (34)	1 332	Toiture (neuf)	11/2010
PORTAL ÉCLAIRAGE	Béziers (34)	232	Toiture (rénovation)	12/2010
DÉPÔT CASH	Saint-Pierre (Réunion)	69	Toiture	01/2011
LYCÉE LE VERGER	Sainte-Marie (Réunion)	390	Toiture	01/2011
GÉNÉRALE PATISSIÈRE	Rivesaltes (66)	287	Toiture (neuf)	01/2011
AVENIR	Saint-Pierre (Réunion)	220	Toiture	01/2011
GIMAG	Matoury (Guyane)	342	Toiture	02/2011
GROUPE SCOLAIRE HENRI BARBUSSE	St Martin de Valgalmes (30)	96	Toiture (rénovation)	04/2011
STATION D'ÉPURATION DE LEUCATE	Leucate (11)	130	Toiture (neuf)	04/2011
BARON	Montoussin (31)	149	Toiture (neuf & rénovation)	06/2011
SOLAR MIMIZAN	Pontenx-les-Forges (40)	1 442	Toiture (neuf)	07/2011
LE REYNARD	La Rochette (05)	132	Toiture (rénovation)	07/2011
TOURNIER	Marignac-Lasclarès (31)	292	Toiture (neuf)	07/2011
VEYRAC	Florensac (34)	248	Toiture (neuf)	07/2011
CASSE AUTO ALBIAS	Albias (82)	2 067	Toiture (rénov.) & ombrières	08/2011
GARABOT/CYPRUS	Colomiers (31)	229	Toiture (rénovation)	08/2011
8 FOUCAULT	Béziers (34)	605	Toiture (rénovation)	08/2011
PORT AUTONOME DE GUADELOUPE	Baie Mahault (Guadeloupe)	2 147	Toiture	09/2011
COLLÈGE REYDELLET	Saint-Denis (Réunion)	96	Toiture	09/2011
PÔLE MÉCANIQUE D'ALÈS	St Martin de Valgalmes (30)	892	Toiture (rénovation)	10/2011
COLLÈGE LACAUSSADE	Salazie (Réunion)	126	Toiture	10/2011
LE PONTET	Le Pontet (84)	400	Toiture (neuf)	10/2011
CHARRIÈRE	Saint-Nazaire (30)	86	Toiture (neuf)	10/2011
BOUBÉE/LODES	Lodes (31)	987	Toiture (neuf & rénov.)	11/2011
METHON	Rémire (Guyane)	629	Toiture	12/2011
CHEMIN DE BOMPAS	Avignon (84)	216	Toiture (rénovation)	12/2011
SUPER U *	Servian (34)	532	Toiture (neuf) & ombrières	12/2011
LA LANGUEDOCIENNE	Vendargues (34)	706	Toiture (rénovation)	12/2011
AUXEL	Vendargues (34)	185	Toiture (rénovation)	12/2011
ARTBOIS	Hastingues (40)	800	Toiture (neuf)	01/2012
LES FOURNELS 1	Lunel (34)	249	Toiture (rénovation)	05/2012
TOURONDES	Caussade (82)	1 655	Toiture (rénovation)	05/2012
BIPV5	La Tour d'Aigues (84)	603	Toiture (rénovation)	06/2012

CAVE D'AIGUES-VIVES *	Aigues-Vives (34)	217	Toiture (rénovation)	06/2012
ÉCURIES DE LANSARGUES *	Lansargues (34)	1 033	Toiture (neuf & rénov.)	09/2012
HALLE AUX SPORTS	Maraussan (34)	99	Toiture (neuf)	03/2013
BMG1	Béziers (34)	240	Toiture (rénovation)	07/2013
CAVE DE MÈZE	Mèze (34)	238	Toiture (rénovation)	08/2013
LES FOURNELS 2	Lunel (34)	243	Toiture (rénovation)	08/2013
TENNIS D'ALÈS	Alès (30)	99	Toiture (neuf)	10/2013
CROUPILLAC	Alès (30)	198	Toiture (rénovation)	01/2014
MÉTALLURGIE	Alès (30)	245	Toiture (rénovation)	01/2014
CAVE DE MONTAGNAC - VIEILLE CAVE	Montagnac (34)	193	Toiture (rénovation)	03/2014
CAVE DE MONTAGNAC - GRANDE SALLE	Montagnac (34)	249	Toiture (rénovation)	03/2014
IN'ESS	Narbonne (11)	100 kWc (revente) + 23 kWc (autoconsommation)	Toiture	03/2015
PANOFRANCE 1&2 *	Béziers (34)	348	Toiture	03/2015
UVOM BÉZIERS	Béziers (34)	184	Toiture	06/2016
MAISON DE RETRAITE DE CREISSAN	Creissan (34)	45 (autoconsommation)	Toiture	02/2017
MARCHÉ DE GROS	Béziers (34)	1 234	Toiture & ombrières	03/2017
MAZERAN	Béziers (34)	239	Toiture	06/2017
TOITURES PATTON (SEM Champenoise)	Châlons-en-Champagne (51)	200	Toiture	10/2017
CAVE DE LEUCATE	Leucate (11)	211	Toiture	11/2017
PV ST FÉLIX	Béziers (34)	473	Toiture	12/2017
M+ MATÉRIAUX	Béziers (34)	920	Toiture	03/2018
PUM PLASTIQUES (en construction)	Béziers (34)	249	Toiture	Prévue 07/2018
HANGAR BURLE (en construction)	Peynier (13)	249	Toiture	Prévue 06/2018
SERVICE TECHNIQUE ADGE (en construction)	Agde (34)	224	Toiture	Prévue 07/2018
HANGAR TECHNIQUE POUZOLLES (en construction)	Pouzolles (34)	234	Toiture	Prévue 11/2018
TENNIS VILLENEUVE-DE-LA-RAHO (en construction)	Villeneuve-de-la-Raho (66)	250	Toiture	Prévue 12/2018

6.8 Annexe 8 : note de conformité aux documents d'urbanisme

PROJET ÉOLIEN

DE Coupetz

Commune de Coupetz

(Marne - 51)



Note de conformité aux documents d'urbanisme

Conformément à l'article D.181-15-2 I) 12°a) du code de l'environnement

Annexe 8 – AE1



74 rue Lieutenant de Montcabrier
Technoparc de Mazeran - CS 10034
34536 Béziers Cedex

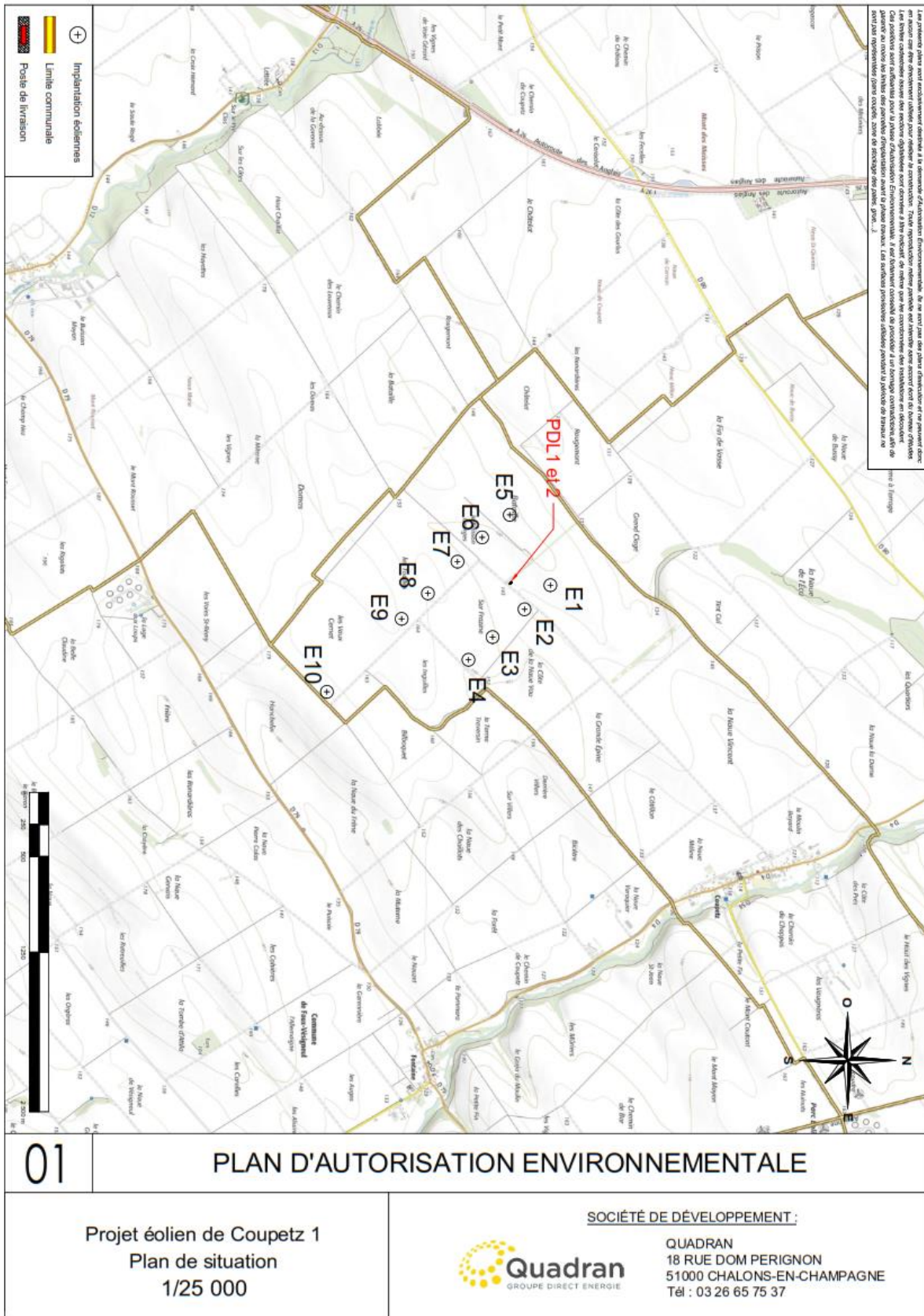
t. 04 67 32 63 30 - contact@quadran.fr

INFORMATIONS SUR LE DOCUMENT	
Rédacteur	Margaux DUPREZ – Chef de projets
Relecteur	Elodie RABIER – Chef de projets Nicolas GUBRY – Directeur d’agence Grand-Est
Société	Quadran
Date de rédaction	Juin 2019

SOMMAIRE

I.	plan de situation du projet éolien de Coupetz 1.....	4
II.	identification des documents d'urbanisme en vigueur sur la zone d'étude.....	5
III.	Compatibilité du projet avec les documents de planification	6
1.	Le Plan Local d'Urbanisme (PLU).....	6

I. PLAN DE SITUATION DU PROJET EOLIEN DE COUPETZ



II. IDENTIFICATION DES DOCUMENTS D'URBANISME EN VIGUEUR SUR LA ZONE D'ETUDE

Tableau : récapitulatif des aérogénérateurs et poste de livraison du projet éolien de Coupetz

DAE	Nom éolienne	Commune concernée	Documents d'urbanisme en vigueur
Projet éolien de Coupetz	E1	Commune de Coupetz	Plan Local d'Urbanisme
	E2		
	E3		
	E4		
	E5		
	E6		
	E7		
	E8		
	E9		
	E10		
	Poste de Livraison 1		
	Poste de Livraison 2		

III. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

L'Autorisation Environnementale ne peut être délivrée que si le projet est conforme aux règles d'urbanisme. La commune de Coupetz est couverte par un plan local d'urbanisme.

1. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le PLU est un outil opérationnel qui couvre obligatoirement l'intégralité du territoire communal. Il est l'expression du projet politique de la commune en matière d'aménagement et d'urbanisme dans le respect du développement durable. Il peut évoluer à tout moment par modification (changements de faible importance) ou révision. Il contient notamment un plan de zonage et un règlement.

Le plan de zonage détermine les 4 grands secteurs de la commune :

- La zone U (urbaine) : secteur déjà urbanisé et secteurs où les équipements publics existent ou sont en cours de réalisation.
- La zone AU (à urbaniser) : secteur destiné à être ouvert à l'urbanisation à court et moyen terme.
- La zone N (naturelle) : secteurs à protéger notamment en raison de la qualité des sites, milieux naturels et paysages, du point de vue esthétique, historique ou écologique.
- La zone A (agricole) : secteur à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

Le règlement définit les utilisations du sol admises ou interdites pour chaque zone. Il précise également les règles d'urbanisme applicables (implantation par rapport aux voiries, aspect extérieur ...).

- ⇒ La commune de Coupetz dispose d'un PLU. La zone d'implantation potentielle se situe en zone agricole de ce PLU. L'article A2 prévoit l'autorisation de « tout type de construction ou installation à condition d'être nécessaire à la recherche et à l'exploitation des ressources énergétique, notamment les aérogénérateurs ». Ainsi, la zone d'étude n'est pas susceptible d'accueillir des constructions à usage d'habitation et **la zone d'implantation potentielle de ce projet pour les dix aérogénérateurs et les postes de livraison sur la commune de Coupetz est donc compatible avec le PLU de la commune.**

Rien ne s'oppose donc à l'implantation d'éoliennes et des postes de livraison électrique associé sur la commune de Coupetz. La totalité de la zone d'implantation potentielle de ce projet sera donc compatible avec l'implantation d'aérogénérateurs au regard des documents d'urbanisme applicables.